



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

5^e

séance plénière

Lundi 26 septembre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Allocution de M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la Fédération de Russie.

M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la Fédération de Russie, S. E. M. Boris Eltsine, et je l'invite à prendre la parole.

Le Président Eltsine (interprétation du russe) : Avant tout, je voudrais vous féliciter, M. Amara Essy, de votre élection à ce poste élevé de Président de l'Assemblée générale à sa présente session. J'y vois un signe de reconnaissance de l'autorité de votre pays de la part de la communauté internationale.

L'Organisation des Nations Unies approche de son cinquantième anniversaire, et le monde entier a mûri avec elle. À quoi ressemble le monde d'aujourd'hui? Est-il devenu meilleur? Est-il plus avisé? Et, surtout, que légèra la génération présente à ses successeurs?

Aucun État, aucun peuple ne saurait être indifférent à ces questions. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous devons y trouver des réponses. Cela revêt une importance particulière pour la Russie. Nous essayons de comprendre dans quel monde nous voulons vivre et de comprendre exactement vers quel monde à édifier il convient de faire porter tous nos efforts.

La Russie nouvelle, en tant qu'État démocratique, est née en 1991. Le monde entier a assisté à sa naissance.

Il y a maintenant plusieurs années que nous avons entrepris une tâche considérable et laborieuse, dont l'essentiel consiste à faire disparaître l'héritage du totalitarisme et de la guerre froide.

La liberté est apparue en Russie. La population a acquis des droits civils fondamentaux qui lui avaient longtemps été niés. Une profonde réforme économique est en cours en Russie. Une économie de marché est mise en place. Ainsi, chacune de nos réussites renforce la démocratie russe.

La Russie a nettement tiré un trait final sur la seconde guerre mondiale. Nos forces ont été retirées d'Allemagne, d'Europe centrale et des États baltes. De son propre chef et au prix d'un grand effort, la Russie a supprimé toute menace à la sécurité des autres États.

De plus, notre pays a consacré des efforts à promouvoir la fin de l'affrontement en Europe et à y établir de nouvelles structures de sécurité, pas seulement pour quelques-uns mais bien pour tous. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) devrait devenir une puissante force dirigeante dans le cadre de ce processus.

Nous nous attendons en retour à une meilleure compréhension de nos partenaires au sujet des problèmes de sécurité en Russie. Nous attendons d'eux qu'ils effacent les anciennes suspicions propres à un monde divisé en blocs et qui sont maintenant sans objet.

La Russie connaît des changements et récupère son identité, mais elle demeure une grande puissance sur tous les plans. La Russie est disposée à pratiquer une coopération égale dans le cadre de la communauté internationale, qui doit accepter en échange une Russie active et ouverte.

Nous aimerions que les armes nucléaires et les autres types d'armes de destruction massive disparaissent. Un contrôle efficace de la non-prolifération des techniques de production de telles armes est indispensable.

La Russie a besoin d'un monde sans guerre, ni conflit armé, ni catastrophe écologique. Nous favorisons le développement de liens économiques internationaux sans discrimination. La Russie préconise un monde capable de combattre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et les autres types de crime international.

Pour rendre possibles des changements si énormes, tous les Membres de l'ONU devront déployer des efforts. Il n'y a pas de place pour des solistes ou des surnuméraires.

Évidemment, nous ne pourrions aller de l'avant sans que s'établissent de nouvelles relations entre les deux principales puissances nucléaires. Je suis convaincu que le monde entier porte un intérêt vital à la mise au point d'un partenariat stratégique entre la Russie et les États-Unis. Je suis disposé à mener un dialogue sérieux et fructueux avec le Président Bill Clinton, qui a donné aujourd'hui un aperçu optimiste de notre interaction.

Les priorités de la Russie en matière d'économie et de politique extérieure reposent sur les pays de la Communauté des États indépendants (CEI), soit les anciennes Républiques de l'Union soviétique. Les liens que la Russie entretient avec ces pays sont plus étroits que des relations traditionnelles de bon voisinage; nous avons plutôt d'extraordinaires liens de sang. Il existe aujourd'hui dans presque

tous les pays de la CEI un désir croissant pour une coopération plus étroite et pour une intégration véritable plutôt que simplement théorique. Cette dernière se fondera sur la bonne volonté et les avantages mutuels.

Les tentatives d'utiliser les contradictions entre les États de la CEI à des fins égoïstes révèlent une grave étroitesse d'esprit. Les conflits qui sévissent dans divers pays de la CEI menacent non seulement la sécurité de notre État, mais aussi la sécurité aux niveaux régional et mondial.

Nous sommes vivement intéressés par la participation active de la communauté mondiale dans le règlement de ces problèmes difficiles. Néanmoins, la principale tâche de maintien de la paix sur le territoire de l'ancienne Union soviétique repose sur les épaules de la Fédération de Russie.

Nos efforts n'ont pas été vains. Une trêve solide a déjà été établie en République de Moldova. Le processus de paix en Géorgie suit son cours; l'espoir d'arrêter l'effusion de sang au Haut-Karabakh se fait jour; et des accords préliminaires ont aussi été conclus au Tadjikistan.

Tous savent à quel point la vie est difficile pour des millions de Russes dans les États nouvellement indépendants; le temps n'est pas à la complaisance. Auparavant, ils étaient chez eux, mais ce sont maintenant des invités, qui ne sont pas toujours les bienvenus.

Nous ne pouvons rester indifférents au sort de nos compatriotes. Je n'invoque aucun droit ou privilège particuliers. Mais la population russe ne comprendrait pas que je n'affirme pas ici et maintenant que les États démocratiques doivent démontrer par leurs actes que la garantie des droits de l'homme forme effectivement la pierre angulaire de leur politique extérieure. Dans ce domaine, ni une démarche sélective ni une politique de deux poids deux mesures ne sont acceptables.

Il y a deux ans, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur les droits des minorités nationales. Au cours de la session actuelle, nous proposerons de conclure un accord sur l'intégration des principes de cette Déclaration au sein de la législation de tous les États Membres de l'ONU.

La Russie ne fait aucune distinction entre le règlement de ses problèmes et celui des problèmes des autres. C'est pourquoi nous apprécions vraiment beaucoup ce qui se fait dans le cadre de l'ONU.

Le monde se trouve maintenant à la croisée des chemins. La tragédie de la lutte entre deux blocs opposés est

enfin terminée. Le délicat équilibre fondé sur la puissance, la crainte et l'intimidation mutuelle a disparu à tout jamais.

Mais le monde ne connaît pas encore la stabilité. Les changements qui se produisent actuellement suscitent non seulement des espoirs pour un avenir meilleur, mais aussi de profondes inquiétudes.

Il n'y a pas que la Russie qui doive faire face à de nouveaux défis. Dans une certaine mesure, l'Allemagne unie, le Japon, les États-Unis et d'autres pays occidentaux affrontent le même problème. Cela vaut également pour de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Ces changements fondamentaux dans les relations internationales s'accompagnent de l'émergence de nouveaux problèmes. De plus en plus de pays considèrent que la solution réside dans l'accroissement de l'efficacité des structures interétatiques. Mais d'un autre côté, cela ne prévient pas toujours une recrudescence d'activité de la part de ceux qui nourrissent des aspirations séparatistes et nationalistes.

Un véritable déluge de conflits régionaux et locaux, d'antagonismes nationaux, tribaux et religieux et d'affrontements économiques, sociaux et politiques s'est abattu sur le monde. La blessure sanglante en Bosnie n'est pas encore refermée. Il y a un paradoxe tragique dans le fait que, après la fin de la guerre froide en Europe, des foyers de guerre s'y sont à nouveau allumés.

La tragédie sans précédent du Rwanda pèse lourdement sur la conscience de tout le monde. Cela s'est avéré un échec pour nous tous.

Mais jetons un coup d'oeil autour de nous. N'y a-t-il pas d'autres régions du monde où des actes illégaux plus subtils et «plus civilisés» sont commis contre des minorités nationales et culturelles? Leurs droits et leur sécurité ne sont-ils pas menacés? Le racisme et l'antisémitisme ont-ils disparu? N'y a-t-il plus aucune discrimination contre ceux qui sont qualifiés de non-autochtones?

Lorsque le nationalisme agressif devient la politique officielle d'un État, un grave danger plane sur toute l'humanité.

Ces problèmes sont d'autant plus urgents aujourd'hui que la menace de conflits locaux ne s'est pas atténuée.

Chacun de ces conflits pourrait provoquer une véritable avalanche de changements géopolitiques dans le monde entier.

La guerre froide a pris fin, mais son infrastructure matérielle — les montagnes d'armes et les complexes industriels et militaires des pays en développement — demeure. La prolifération des armes nucléaires pourrait les transformer en instruments de terreur. Des quantités énormes d'armements sont déversées sur les marchés internationaux. Malheureusement, les intérêts acquis prévalent souvent sur la conscience du danger implicite dans ce processus. En fait, ce n'est rien d'autre qu'une course aux armements qui a été simplement transférée dans les pays en développement par les voies du marché.

L'aggravation de la crise écologique et la prolifération du sida — syndrome d'immunodéficience acquise — et autres maladies dangereuses sont également des réalités de la fin de ce XXe siècle.

Les leçons de l'histoire ne peuvent être apprises qu'au prix de grandes difficultés. L'obsession du concept de suprématie est extrêmement dangereuse. Le refus pathologique d'accepter quelque chose de différent a maintes fois provoqué de nombreux problèmes et des conflits ethniques et religieux. La crainte d'un territoire politique ouvert pourrait aboutir une fois de plus à un «cordon sanitaire» ou «rideau de fer». En conséquence, nous pourrions bien de nouveau avoir un cordon sanitaire ou un rideau de fer.

Soyons honnêtes : l'égalité, le partenariat, les avantages mutuels et la coopération demeurent dans une grande mesure des mots qui servent à masquer l'égoïsme national. Cette situation indique la nécessité urgente de la mise au point d'un système de sécurité solide sur la base des principes et des mécanismes de coopération de la part de chacun et la nécessité d'une réforme des institutions internationales. Ce système devrait correspondre aux conditions nouvelles qui prévalent maintenant et devrait fonctionner sous les auspices des Nations Unies.

En tant que contribution spécifique à l'établissement de ce système, je voudrais proposer les mesures suivantes.

Premièrement, nous devons accélérer les négociations sur la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Russie se déclare en faveur de la signature de ce traité l'année prochaine, lorsque nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous devrions également réfléchir à d'autres mesures visant à limiter les armes stratégiques nucléaires russes et américaines afin de pouvoir finalement renoncer à l'équilibre de la terreur fondé sur la dissuasion nucléaire réciproque dont nous avons hérité.

Deuxièmement, nous devons augmenter le nombre des mesures de non-prolifération pour contrôler les armes de destruction massive. Au printemps prochain, lorsque la conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura lieu, il sera essentiel d'adopter une décision qui le prolongerait pour une durée illimitée. Et personne n'a le droit de dénier cela. Dans ce contexte, nous croyons que les États qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires devront obtenir des assurances de sécurité supplémentaires et plus précises. Nous proposons la tenue, dans un avenir proche, d'une réunion spéciale du Conseil de sécurité au niveau des ministres des affaires étrangères, pour coordonner et adopter de nouvelles résolutions sur ce que l'on appelle les « assurances de sécurité positives ».

Troisièmement, nous devrions organiser un débat multilatéral sur les questions relatives à la réglementation du trafic international de l'armement et de l'équipement militaire. En outre, il est urgent que tous les États dotés d'armes nucléaires participent au processus de contrôle et de limitation des armes nucléaires. Nous proposons qu'un traité sur la sécurité nucléaire et la stabilité stratégique soit élaboré par les cinq États dotés d'armes nucléaires. Ce traité pourrait exiger la cessation de la production de matériaux fissiles à des fins militaires et l'interdiction du recyclage des matériaux fissiles pour la fabrication d'armes et l'élimination future des armes nucléaires et la réduction de leurs vecteurs.

Quatrièmement, il serait souhaitable d'entamer des discussions sur des programmes régionaux visant le renforcement de la paix et de la sécurité. Des systèmes de sécurité régionale sont mis en place même à l'heure actuelle : je pense en particulier au traité sur la sécurité collective conclu entre les membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) de l'ex-Union soviétique. Nous croyons qu'au stade actuel, l'ONU pourrait diriger ses efforts vers la coordination du processus de mise en place de systèmes de sécurité régionale.

Enfin, l'expérience de ces dernières années montre que renoncer à la course aux armements est un processus coûteux et complexe. Une conversion de l'industrie militaire entraîne des problèmes économiques et sociaux extrêmement difficiles qui doivent être traités, en particulier s'ils concernent l'élimination des armes chimiques et biologiques. Dans ce contexte, il importe que la communauté internationale conjugue ses efforts. Cette coopération entre les États faciliterait le renforcement du niveau de confiance mutuelle. En 1996, il serait possible de tenir une conférence sous les auspices des Nations Unies sur la coopération internationale dans le domaine de la conversion.

L'application de ces mesures nous permettra de stabiliser sensiblement la situation dans le monde. Cependant, à long terme, ces mesures ne seront pas suffisantes.

L'ancienne conception purement militaire de la sécurité est devenue obsolète aujourd'hui. L'éventail des problèmes auxquels l'humanité est confrontée est beaucoup plus étendu qu'il n'était. La définition moderne de la sécurité est inséparable de la notion de développement stable.

Le monde a besoin de toute urgence d'une stratégie pour le XXI^e siècle — une stratégie de responsabilité mutuelle. Les points de référence les plus importants de cette stratégie pourraient se définir comme suit :

- Un développement économique et social stable, non seulement pour les régions et les États à titre individuel, mais, en fait, pour la planète considérée en tant qu'entité. Les peuples eux-mêmes doivent assumer la responsabilité d'accomplir cette tâche immense;
- L'abandon du diktat du fort vis-à-vis du faible. Tout pays, qu'il soit grand ou petit, devrait être conscient de la responsabilité qui lui incombe quant au maintien de l'ordre fondé sur le droit et la moralité;
- La reconnaissance inconditionnelle des droits de l'homme, y compris les droits des minorités nationales. Compte tenu de la grande diversité des cultures, des traditions et de l'expérience historique des pays et des peuples, les droits de l'homme fondamentaux ont une valeur universelle, et nous ne pouvons pas permettre qu'ils perdent leur valeur;
- Le renforcement de la sécurité écologique de l'humanité. Le monde est maintenant confronté à une crise très grave à cause du déficit des ressources, de la détérioration de l'environnement naturel et de nombreuses autres tendances négatives. Le bon sens et l'instinct de survie nous indiquent qu'il faut mettre un terme à l'exploitation de nos ressources décroissantes au détriment de la nature, de la société et de l'humanité. La Russie appuie le programme d'éducation et d'observation globales pour préserver l'environnement. En outre, ce programme correspond à la stratégie de la responsabilité partagée. Nous avons l'intention de participer activement à sa mise en oeuvre.

En même temps, je voudrais souligner que seule une compréhension profonde de la responsabilité de tous ceux qui prennent part à la coopération internationale peut engen-

drer un sens commun de la responsabilité quant à la situation mondiale.

Pour paraphraser une expression bien connue, nous pourrions dire que l'ONU était une bonne idée dont l'heure est enfin venue. Je voudrais en particulier souligner la grande contribution personnelle apportée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, à la cause de l'instauration de la paix et du règlement des conflits régionaux.

Si l'ONU veut devenir réellement efficace au XXI^e siècle, elle doit subir une réforme profonde.

À l'évidence, des changements seront requis tant au Siège que dans le fonctionnement des institutions spécialisées. Il sera également impossible d'éviter des changements au Conseil de sécurité, qui devra rester suffisamment compact et efficace dans son fonctionnement. Cela est particulièrement important car, conformément à la Charte, le Conseil de sécurité est chargé de la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Nous devons trouver un nouvel équilibre du droit, de la morale et de la force dans la politique mondiale. Conformément à la Charte, les Nations Unies pourraient jouer un rôle décisif dans ces efforts.

La Russie est prête, comme le prévoit l'Article 43 de la Charte, à conclure un accord avec le Conseil de sécurité afin de mettre à disposition des contingents militaires nationaux pour les opérations des Nations Unies. Si un nombre suffisant d'autres États agissaient de même, il serait alors possible d'aller de l'avant en concrétisant le concept de forces en attente des Nations Unies.

Le Comité d'état-major existe déjà officiellement depuis des décennies. D'après la Charte, ce comité est chargé «... de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil...». Qu'il fasse enfin cela.

La tâche à l'ordre du jour est maintenant d'établir une stratégie de maintien de la paix, de prévention des crises et des conflits et, si nécessaire, d'opérations de mise en application de la paix.

Par des mesures concrètes, la Russie appuie les efforts des Nations Unies visant à mettre en place des mécanismes efficaces permettant de satisfaire aux besoins humanitaires d'urgence. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les

pays intéressés afin de renforcer la capacité de la communauté internationale de réagir rapidement sur le plan humanitaire.

Les nombreux problèmes de diverses natures que nous rencontrons de plus en plus souvent appellent des solutions adéquates. La question n'est pas de savoir qui doit jouir de davantage de droits : les Nations Unies, les structures régionales ou les États. Le futur système mondial ne sera durable que si l'on trouve des mécanismes efficaces pour traiter des problèmes à tous les niveaux : national, régional et international. Une responsabilité partagée permettra à l'Organisation des Nations Unies de rester une structure souple, concrète et efficace, et de la mettre en mesure de rechercher la solution des grands problèmes clefs auxquels l'humanité doit faire face.

La Russie estime que toutes ces questions sont essentielles et qu'elles ont une portée directe sur le destin de la communauté internationale. Tant l'autorité des Nations Unies que l'avenir de la politique mondiale dans son ensemble dépendent de la façon dont on traitera ces problèmes.

Les peuples ont toujours cherché la stabilité, le bonheur et la prospérité, mais l'histoire montre que ces objectifs ne peuvent être réalisés par le seul recours à la force. Une fois encore, nous sommes devenus profondément conscients de ce fait maintenant que nous nous approchons d'une date mémorable dans l'histoire de l'humanité, à savoir le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et de la restauration de la paix.

Souvenons-nous avec reconnaissance de ceux qui sont tombés pour cette grande victoire. Que 1995 devienne l'année universelle de commémoration des victimes de la seconde guerre mondiale.

Pour ceux qui vivent aujourd'hui et pour ceux qui viendront au monde, nous devons préserver la paix et instaurer la stabilité sur notre planète. L'humanité doit enfin se sentir chez elle, dans un milieu à la fois agréable et sûr.

Notre civilisation a toujours été diversifiée. C'est précisément dans la variété des cultures, des traditions et des valeurs qu'un développement est possible.

Actuellement, nous sommes parvenus à un stade où les aspirations et les intérêts divers des peuples ne peuvent être atteints que si ceux-ci coopèrent entre eux.

La communauté internationale devra faire tous les efforts possibles afin d'inscrire sa politique dans la nouvelle conception relative à l'influence des États, à la fierté nationale et au patriotisme.

L'Organisation des Nations Unies est un enfant du monde. Alors que la guerre battait son plein, il y a 50 ans, il devint tout à fait clair que l'avenir de l'humanité serait déterminé dans une atmosphère de coopération et de tolérance plutôt que dans l'agression et la haine.

Coopération et tolérance seront les conditions préalables du siècle prochain. Ce sont les conditions les plus importantes si nous voulons que notre planète ait un avenir digne d'elle. C'est là une occasion unique qui s'offre à l'humanité.

Je suis certain que les Nations Unies, s'acquittant de leur responsabilité dans son ensemble, ne la laisseront pas nous échapper, et j'espère que le grand rêve de paix, auquel aspirent tous les peuples et tous les États aura la place qu'il mérite dans l'histoire de notre planète.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Fédération de Russie pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Boris Eltsine, Président de la Fédération de Russie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Colombie.

M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Colombie, S. E. M. Ernesto Samper Pizano, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Samper Pizano (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un grand honneur pour moi, en ma qualité de Président de la Colombie, de prendre ici la parole au moment où l'Organisation, 50 années après sa création, reste la principale instance pour la discussion de questions

qui préoccupent l'humanité et la recherche de solutions pacifiques à ses problèmes angoissants.

Il y a 50 ans, le système des Nations était créé; le monde espérait évincer à jamais le spectre de la guerre. Mais l'incompréhension entre les nations, le fanatisme idéologique et les politiques basées sur la force ont polarisé le monde en deux blocs antagonistes. Pendant nombre d'années, la guerre froide a retardé la réalisation de l'espoir initial de former un système mondial de coexistence. Cette coexistence apparaît à nouveau aujourd'hui lorsque nous voyons qu'une personne de race noire préside aux destinées de l'Afrique du Sud; lorsque nous voyons des Palestiniens et des Juifs discuter de la plantation de vergers sur les collines du Golan; et lorsque nous voyons tous les Berlinoises partager un bon café colombien là même où s'élevait le mur de la honte.

Avant la fin de ce siècle, nous devons nous attacher à résoudre par des moyens pacifiques le conflit le plus important ayant survécu à la guerre froide : le conflit avec la République soeur de Cuba.

Nous avons donc l'occasion de raviver l'esprit de la Charte de San Francisco et de reprendre la tâche toujours reportée à plus tard d'édifier un nouveau système mondial fondé sur la solidarité, le respect de l'autodétermination des peuples et la recherche sincère de meilleures conditions de vie pour tous, comme l'avait dit il y a déjà quelques années devant cette Assemblée, un illustre Colombien, Indalecio Liévano Aguirre, en sa qualité de Président de l'Assemblée générale.

L'histoire des années 90 ne doit pas être marquée par une nouvelle frustration de nos désirs de paix, de bien-être et de justice. Notre objectif ne doit concerner que la personne humaine. Nos actions doivent avoir pour but de lutter contre la pauvreté et d'instaurer la justice sociale. Nous devons oeuvrer à éliminer les utilisations arbitraires du pouvoir et les violations des droits de l'homme.

Mais cette tâche — cette tâche vitale — n'est pas sans danger. Le néo-protectionnisme menace les possibilités de libre-échange des pays en développement. Il est vrai que le protectionnisme tarifaire a disparu, mais on voit apparaître une forme nouvelle et dangereuse de protectionnisme : le protectionnisme non tarifaire, celui des barrières phytosanitaires, celui des barrières douanières, des quotas, des clauses antidumping, des clauses sociales, des principes fondamentaux de la «raison d'État», et la crainte de perdre les élections. Les pays en développement, y compris la Colombie, ne se heurtent plus aux fils barbelés de barrières tarifai-

res hostiles : ils doivent lutter contre une armée d'ennemis invisibles mus par les intérêts les plus divers et systématiquement opposés à cette aspiration rhétorique au libre-échange — une aspiration qui semble avoir quelque chose en commun avec nos sentiments à l'égard du paradis : nous voulons tous y arriver, mais le plus tard possible.

L'appauvrissement est une autre menace. Nous nous sommes tous engagés, il est vrai, à ouvrir nos économies, mais cela ne signifie pas qu'il faut méconnaître la nécessité d'administrer les coûts sociaux qui en découlent de toute évidence. Le chômage, le report des programmes d'investissement social et l'insouciance face aux conditions de vie des populations rurales peuvent finalement, dans de vastes régions de la planète, en tout cas en Amérique latine, priver de toute légitimité les efforts déployés pendant de nombreuses années pour démocratiser nos systèmes politiques. Seul l'appauvrissement est plus grave que la pauvreté et il commence à se faire sentir dans de nombreuses parties du monde. Nous, les dirigeants, devons renouveler les engagements pris envers les populations, sinon les coûts sociaux du changement économique finiront par réduire à néant les succès obtenus dans la consolidation politique.

Enfin, une autre menace est la formation des blocs. Le développement de blocs économiques est contraire à l'idée d'un monde fondé sur les règles démocratiques du libre-échange pour tous et à des conditions égales. Ce qui est en jeu aujourd'hui, ce n'est pas l'échange des biens et des services, mais bien l'échange des moyens nécessaires pour produire ces biens et services.

L'appropriation sélective des facteurs de production nous place, nous pays en développement, dans le pire des mondes. Nous sommes dépourvus des moyens de production nécessaires; nous n'avons pas d'accès équitable à ces moyens, tout en ayant la difficile responsabilité de jouer le jeu de la concurrence dans des conditions inégales avec les pays les plus industrialisés du monde.

Il ne s'agit pas de reprendre aujourd'hui la vieille rhétorique tiers-mondiste des plaintes et des réclamations. Ce dont il s'agit, c'est de définir de nouvelles règles nous permettant d'accéder à la technologie, de financer nos infrastructures dans des conditions favorables, de nous approcher de niveaux acceptables de compétitivité afin de pouvoir rompre la dépendance à l'égard des cartels de sociétés de services, et d'obtenir des débouchés dans un monde où ce qui importe et qui intéresse, ce n'est pas de produire, mais de vendre.

Cette aspiration à créer de nouvelles conditions qui nous permettent de jouer un rôle essentiel dans le nouveau déploiement des forces dans le monde doit s'insérer dans un nouveau modèle de développement pour nos pays, un modèle différent que je voudrais évoquer ici même aujourd'hui. J'entends par cela un modèle différent du schéma protectionniste des années 60, car la globalisation de l'économie exige non seulement des économies ouvertes et compétitives mais un comportement différent face au néo-libéralisme irresponsable qui confie au marché le soin de corriger tous les déséquilibres.

Je veux parler aussi d'un modèle différent du populisme ancien fondé sur l'assistanat, un modèle qui nécessite de mettre en oeuvre des changements sociaux selon des critères économiques, un modèle différent du capitalisme sauvage qui impose la loi du «chacun pour soi» comme forme de sélection sociale.

Je veux parler encore d'un modèle différent face aux critères aveugles de l'interventionnisme public, comme également face à la pratique consistant à brader l'État aux tenants d'intérêts égoïstes, alors que ce même État renonce à ses responsabilités à l'égard des majorités sociales défavorisées. Je veux parler enfin d'un modèle différent face au concept anachronique de la démocratie de représentation, comme aussi face à la tentative de réduire le libre jeu démocratique à un affrontement stérile entre des intérêts privés.

L'objectif final de ce nouveau modèle différent, le modèle du Sud, doit se concrétiser par l'avènement d'un citoyen nouveau, d'un citoyen plus productif sur le plan économique, plus participatif sur le plan politique, plus solidaire sur le plan social. Des termes tels que «investissement social», «bonne gestion», «développement agricole», «compétitivité», «concertation» et «progressivité» font partie du nouveau vocabulaire qui doit nous permettre d'utiliser le langage d'une nouvelle identité, de notre propre identité en tant que pays à la recherche de sa voie particulière.

Le nouveau modèle de développement, pour qu'il soit réel et non pas une simple abstraction, doit prendre en considération certains éléments fondamentaux. En premier lieu, il doit permettre une modernisation de nos structures productives. Il est inutile de continuer à ouvrir des marchés si nous n'avons rien à vendre parce que nous ne produisons rien ou presque rien. La modernisation va de pair avec le développement d'une bonne infrastructure des transports et des communications et avec une utilisation optimale des sources d'énergie. Nous devons créer de nouvelles conditions de productivité, notamment dans le domaine technolo-

gique, et adopter des processus productifs plus efficaces et tenant davantage compte de l'écologie. Le monde d'aujourd'hui n'est pas divisé entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, mais bien plutôt entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. Et nous, pays en développement, sommes du côté de ceux qui ne savent pas. Nous devons acquérir, développer et assimiler de nouvelles technologies.

En deuxième lieu, figure la notion de solidarité sociale. Notre plus grand défi en ce domaine est de légitimer le nouveau schéma économique grâce à de véritables propositions de développement social. Investir dans l'être humain est le meilleur placement. L'investissement consacré à la santé, à l'éducation, au logement, est hautement rentable non seulement sur le plan social, mais aussi en termes de rentabilité économique.

En troisième lieu, pour engager ces deux grandes révolutions, celle de la compétitivité et celle de la solidarité, il est nécessaire de changer les mentalités de ceux qui figurent aujourd'hui comme agents du processus économique. Quel doit être le rôle de l'État? Au-delà du dilemme privatisation ou nationalisation, réduction ou non de la taille de l'État, apparaît la nécessité impérieuse que l'État fonctionne, qu'il fonctionne et de façon honnête. Une bonne gestion doit être notre objectif dans la réforme de l'État.

Une bonne gestion signifie construire un nouveau type d'État qui puisse promouvoir l'efficacité; elle signifie la mise en place d'une fonction publique techniquement qualifiée; elle signifie la transparence et la libéralisation des procédures administratives afin de s'attaquer aux foyers de corruption; elle signifie la décentralisation administrative et la participation des citoyens, de même que l'organisation de la société civile selon des critères différents de l'ancienne dichotomie entre le capital et le travail.

En quatrième et dernier lieu, nous devons nous rappeler que ce processus prend place dans un contexte de globalisation de l'économie mondiale et d'interdépendance des peuples. Les principaux problèmes qui affectent tous les pays n'ont plus un caractère purement national : ce sont des problèmes mondiaux, qui par conséquent requièrent une coopération de toutes les nations. La nouvelle coopération dont a besoin la communauté internationale doit être fondée sur un ajustement des politiques nationales en fonction d'objectifs globaux dans un cadre marqué par le respect de la souveraineté des États, des principes du droit international et des législations internes.

Ce n'est que si nous sommes capables d'intégrer une nouvelle idée de la coopération que nous éviterons de céder à la tentation interventionniste qui risque de s'introduire par

la porte ouverte de l'interdépendance et de la mondialisation. La coopération, par opposition à l'intervention, est la voie qui peut garantir à la communauté des nations la réalisation de ses désirs de paix et de stabilité.

Je viens de la Colombie, pays respectueux du droit international et des principes qui garantissent la coexistence pacifique; un pays qui mise sur l'intégration latino-américaine et des Caraïbes; un pays doté d'une constitution dynamique et d'une économie solide comme il y en a peu en Amérique latine; un pays qui a progressé grâce au travail de son peuple, à son abnégation et à sa ténacité créative dirigée vers le progrès et investi du sens magique de la vie dont parlait García Márquez, notre prix Nobel de littérature; un pays qui recherche la paix parce que son amour de la vie est immense.

Nous vivons à une époque fertile en crises mais aussi en opportunités. En Colombie, nous avons appris à vivre au milieu de terribles difficultés, inspirés à jamais par l'injonction biblique de garder en perspective la notion de peuple afin de prévaloir en tant que nation.

Je sais que certains d'entre vous se demandent pourquoi je n'ai pas parlé dans cette intervention du problème que l'on associe toujours à mon pays : le problème du trafic de stupéfiants. Je ne l'ai pas fait car, en Colombie, nous pensons avoir le droit d'être considérés en fonction d'autres facteurs positifs qui montrent que nous sommes un peuple honnête et travailleur, qui attend des autres le respect dont il fait preuve à l'égard d'autres pays amis.

Bien sûr, nous avons lutté et nous continuerons de lutter par conviction, tout en payant le coût élevé qu'exige la lutte menée contre ce fléau de l'humanité qu'est le trafic de stupéfiants. Mais je dois avouer que parfois nous nous sentons seuls dans cette tâche. Nous nous sentons seuls lorsque nous voyons augmenter le taux de la consommation de stupéfiants dans des pays qui réclament notre concours pour résoudre un problème dont les origines et les conséquences nous concernent tous. Nous nous sentons seuls, très seuls, lorsque nous voyons que des maires populairement élus avouent être des consommateurs chroniques de drogues. Nous nous sentons seuls lorsque, après avoir déployé de lourds efforts pour éliminer les cultures illicites, nous nous voyons refuser les possibilités de vendre les produits mêmes que nous avons réussi à cultiver au prix de gros efforts comme cultures de remplacement.

Aussi, dans cette lutte solitaire qui a déjà laissé de nombreuses victimes sur le terrain, et dans laquelle je me considère un heureux survivant, nombre d'entre nous sou-

haiteraient que la Colombie soit perçue sous un autre jour; que la solidité de son économie soit reconnue, qu'elle soit prise en considération lorsque les décisions sont prises concernant les investissements. Nous voulons que le peuple colombien, mon peuple, soit mieux connu. Nous voulons que l'on vienne voir nos paysages afin que de plus en plus de gens tombent aussi amoureux de mon pays que nous le sommes nous-mêmes, nous qui sommes nés, qui vivons et qui mourrons dans ce coin privilégié de l'Amérique latine : la Colombie.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Colombie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale

Allocution de Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua

Le Président : L'Assemblée va entendre maintenant une allocution de la Présidente de la République du Nicaragua.

Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la Présidente de la République du Nicaragua, S. E. Mme Violeta Barrios de Chamorro, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Barrios de Chamorro (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter d'avoir été choisi, au nom de l'Afrique, pour assumer la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-neuvième session.

Malgré les grandes difficultés que nous rencontrons, nous voyons se dessiner des signes encourageants pour l'avenir. Les progrès importants réalisés dans la préparation du Sommet social et de la Conférence mondiale de la femme suscitent de nouveaux espoirs quant à la création d'un nouvel ordre international.

Les nouveaux défis auxquels nos pays et notre organisation sont confrontés exigent des réponses imaginatives et novatrices qui nous permettent d'aller de l'avant et d'éviter

le risque d'un retour en arrière sur la voie parcourue par le monde depuis la fin de la guerre froide.

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 1990 et que j'ai eu pour lourde tâche de sortir mon pays de la guerre et redonner foi en la démocratie à des milliers de Nicaraguayens, j'ai fait un rêve grandiose. J'ai rêvé que nous les peuples qui étions parvenus à nous libérer des dictatures de l'un ou l'autre bord pourrions nous unir et nous entraider afin de restaurer la démocratie dans nos pays, et que, tous ensemble, nous entamions une grande marche du totalitarisme et des formes autoritaires de gouvernement vers la démocratie.

Mon rêve s'est réalisé lorsque s'est tenue à Managua, au mois de juillet, la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou restaurées, à laquelle ont participé plus de 70 pays de quatre continents, parmi lesquels des participants et des observateurs, des invités spéciaux et des organisations internationales.

Les participants à cette deuxième Conférence internationale ont, dans la Déclaration de Managua, exprimé leur conviction que la démocratie est le seul système qui permette la concertation efficace, permanente et libre des nations aux fins de la paix. Nous sommes convenus que le renforcement des processus démocratiques constituait un facteur clef pour assurer la paix et la sécurité internationales.

La Déclaration de Managua a clairement établi les liens fondamentaux qui existent entre démocratie et développement économique et social, entre démocratie et participation des citoyens.

Il convient également de rappeler ce que stipule la Déclaration de Managua, à savoir que l'avenir des démocraties nouvelles ou restaurées et l'instauration d'une paix permanente dépendent de l'aptitude de la communauté internationale à répondre à des problèmes tels que la dette extérieure, le protectionnisme sur les marchés des pays développés, la disponibilité insuffisante de ressources en faveur du développement, la pauvreté et les incidences des processus d'ajustement économique sur les populations aux revenus les plus faibles.

L'objectif du plan d'action de cette conférence vise à promouvoir des modalités de coopération prenant en compte les particularités des démocraties nouvelles ou restaurées et la prise de dispositions dans chaque pays pour consolider la démocratie. Une instance permanente en faveur de la démocratie et de la paix existe déjà au Nica-

ragua, à laquelle participent les secteurs les plus vastes de la société civile.

Au nom des démocraties nouvelles ou restaurées, je saisis cette occasion pour demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'il soit décidé, dans le cadre des procédures établies et au cours de la présente session de l'Assemblée générale, de mener une étude sur les moyens auxquels pourrait recourir le système des Nations Unies pour appuyer les efforts des gouvernements visant à renforcer les démocraties nouvelles ou restaurées.

Je lance un appel aux pays ici représentés afin qu'ils portent une attention particulière aux difficultés que nous rencontrons au cours de ce délicat processus de transition vers la consolidation de la démocratie et qu'ils appuient nos efforts et les engagements formulés dans le plan d'action.

Nous ne devons pas accepter que nos rêves ainsi que les lourds sacrifices et les souffrances de millions de personnes qui ont combattu pour la paix aient été vains.

Nous constatons avec tristesse que, loin de se réduire, l'écart entre pays riches et pays pauvres s'accroît dangereusement. Selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies sur le développement humain, plus d'un milliard de personnes à travers le monde continuent de vivre dans une pauvreté absolue. En 1960, les 20 % les plus riches de la population mondiale bénéficiaient de revenus 30 fois supérieurs aux 20 % les plus pauvres. En 1990, cet écart s'est creusé : les 20 % les plus riches reçoivent 60 fois plus. Un cinquième de l'humanité se partage 80 % des revenus mondiaux.

Comme le souligne le rapport sur le développement humain, d'une façon générale, lorsque le commerce mondial est totalement libre et ouvert, il se fait au profit des pays les plus puissants. Les pays en développement viennent sur les marchés en partenaires défavorisés et se retrouvent avec des avantages inégaux.

Un grand nombre des démocraties nouvelles ou restaurées figurent parmi les pays les plus pauvres et pâtissent également des conséquences de leur exclusion des bénéfices du développement. Il faut que cela change.

L'Amérique centrale est aujourd'hui un des meilleurs exemples de cette nouvelle vague démocratique. La démocratie a été instaurée dans tous nos pays.

En moins d'un an, quatre consultations électorales libres ont été organisées dans notre région, qui ont permis la mise en place de nouveaux gouvernements. Le respect des droits civils et politiques s'est accru; les conditions nécessaires à l'extension du nombre de personnes jouissant de l'exercice de droits économiques, sociaux et culturels ont été réunies et le pouvoir civil l'a emporté sur le pouvoir militaire; le respect et la protection des droits de l'homme ont été renforcés. Nous nous transformons progressivement en une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Au mois d'octobre prochain, les pays d'Amérique centrale vont signer l'alliance pour un développement durable. Cette alliance constitue un effort important sur les plans politique, social, économique et écologique pour créer un nouveau modèle de développement susceptible de préserver les ressources et la qualité de vie des générations futures en Amérique centrale.

Je tiens une fois encore à remercier les organisations et les pays coopérants de leur appui constant et précieux au Nicaragua et à l'Amérique centrale, grâce à la fourniture de ressources et à leurs efforts pour trouver des solutions nouvelles et efficaces destinées à instaurer et à renforcer la paix dans le cadre d'un développement humain durable. Nous sommes convaincus que cet esprit de coopération se manifestera une fois encore lors de la Conférence internationale sur la paix et le développement en Amérique centrale, qui doit se tenir au Honduras.

L'année dernière, devant l'Assemblée générale, j'ai exposé en détail la situation de mon pays sur les plans politique et économique ainsi que ses perspectives concrètes.

Durant toutes ces années, mon gouvernement a fait de grands efforts pour aboutir à l'équilibre macro-économique, tout en jetant les bases solides d'un développement durable.

Au cours de ces quatre dernières années, nous avons fait des progrès importants pour ce qui est de l'amélioration des finances publiques, de la réduction significative de l'inflation, du rétablissement des relations avec les créanciers extérieurs et les agences multilatérales, de la mise en oeuvre fructueuse de réformes d'ajustement structurel.

La réussite de ce programme difficile et du développement durable dépendra dans une large mesure de la qualité du soutien apporté par la communauté internationale et de notre aptitude à augmenter la production et à encourager les investissements afin d'améliorer les conditions de vie de notre peuple.

Afin de renforcer et d'approfondir le processus démocratique au Nicaragua, j'ai approuvé, en septembre dernier, la loi d'organisation militaire. Cette nouvelle loi détermine clairement la subordination des forces armées au pouvoir civil et leur transformation en une armée non partisane, réduite, efficace et adaptée à notre étape de transition de la société nicaraguayenne.

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale pour commémorer cette année l'Année internationale de la famille, nous avons mis en place une commission nationale chargée de coordonner les actions des différentes institutions gouvernementales et sociales, afin d'appuyer la famille, en tant que noyau de la société et principal véhicule de transmission et de développement des valeurs telles que le bien commun, l'équité et le respect mutuel.

Dans le cadre de la consolidation de la famille, je voudrais redire une fois de plus notre engagement à accorder la plus haute priorité à la protection et au développement des enfants. Nous avons pris cet engagement lors du Sommet mondial pour les enfants, en septembre 1990.

De même, conformément à notre engagement à l'égard du respect des droits de l'homme, mon gouvernement établira le Bureau du médiateur des droits de l'homme au Nicaragua.

Au seuil du prochain millénaire, l'humanité est encore confrontée à des problèmes essentiels qui menacent nos sociétés et notre développement. Cependant, nous ne pouvons nier que des progrès considérables sont accomplis dans la recherche d'une solution concernant les principaux foyers de conflit qui persistent sur différents continents.

C'est pourquoi, nous voyons d'un oeil favorable la signature des accords souscrits entre les Gouvernements israélien et jordanien, et entre Israël et la Palestine, qui contribueront à améliorer les conditions de sécurité et de stabilité au Moyen-Orient.

De même, nous nous félicitons des efforts en cours pour parvenir à une paix durable en Irlande du Nord.

Le Nicaragua se réjouit de l'instauration du nouveau gouvernement démocratique, uni et non racial en Afrique du Sud, qui laisse augurer une nouvelle ère de paix et de prospérité pour tous les peuples de ce pays frère d'Afrique australe.

Nous sommes favorables au renforcement de la démocratie au Mozambique. C'est pourquoi le Nicaragua parti-

cipera à la mission d'observation électorale des Nations Unies, au mois d'octobre prochain.

De nouvelles initiatives internationales sont encore nécessaires pour trouver une solution politique définitive à la situation de l'ex-Yougoslavie. Et les événements attristants du Rwanda, qui continuent de bouleverser la conscience mondiale, exigent un élargissement et un renforcement des mécanismes de protection humanitaire et de sécurité régionale.

Je tiens tout particulièrement à mentionner la situation en Haïti. Le Nicaragua a vu avec satisfaction l'issue diplomatique et négociée de la crise haïtienne. Il convient d'épuiser tous les moyens pacifiques nécessaires pour garantir la réconciliation du peuple haïtien, qui a tant souffert, et le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Enfin, nous estimons que le nouvel ordre international implique qu'il convient que l'Organisation des Nations Unies reconnaisse les droits de la République de Chine à Taiwan, dans le cadre du principe de participation universelle et du respect des droits de l'homme.

Je suis sûre que l'avenir ne nous masque pas les grandes difficultés auxquelles l'humanité est encore confrontée. C'est pourquoi il est indispensable de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire de ce monde un lieu plus digne et plus habitable pour tous les êtres humains, sans distinction de race, de croyance ou de convictions politiques.

L'an prochain, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la création de notre organisation. Nous espérons qu'à cette occasion, le sommet des chefs d'État du Conseil de sécurité qui doit se tenir à New York adoptera d'importantes décisions, notamment concernant la restructuration du Conseil, la représentation géographique équitable et l'augmentation du nombre de ses membres.

Au nom du peuple nicaraguayen, et des démocraties nouvelles ou restaurées qui ont participé à Managua à la deuxième Conférence internationale, je voudrais réaffirmer notre profond engagement de contribuer à développer une société mondiale inspirée par le progrès, la liberté, la démocratie et la paix.

Que Dieu vous bénisse tous.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la République du Nicaragua de la déclaration qu'elle vient de prononcer.

Mme Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador

Le Président : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Président d'El Salvador, S. E. M. Armando Calderón Sol.

M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'El Salvador, S. E. M. Armando Calderón Sol, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Calderón Sol (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement salvadoriens, je tiens à vous adresser nos vœux les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session, qui sera, sans aucun doute, couronnée de résultats positifs, dans le cadre des efforts réalisés par la communauté internationale pour trouver des solutions aux grands défis du monde actuel. Nous sommes certains que votre compétence et votre expérience de diplomate vous permettront de réaliser les nobles principes et objectifs consacrés par la Charte de notre organisation.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à S. E. l'Ambassadeur du Guyana, M. Samuel R. Insanally, pour le travail dynamique et fructueux qu'il a accompli au cours de son mandat de président de la quarante-huitième session.

C'est avec un plaisir particulier que nous réaffirmons notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le travail qu'il accomplit à la tête de l'Organisation, notamment pour ses efforts de coopération et d'assistance envers le peuple et le Gouvernement salvadoriens dans le processus de consolidation de la paix.

Puis-je commencer par une brève remarque d'ordre personnel : ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur d'être ici aux Nations Unies. J'ai eu le privilège de participer aux négociations difficiles et fructueuses qui ont abouti à l'Accord de New York le 31 décembre 1991 à minuit, lequel a ouvert la voie à la signature des Accords de paix à Mexico le 16 janvier 1992. Plus tard, au mois de mai de

cette année, en tant que Président élu, j'ai eu l'occasion de réaffirmer au Secrétaire général notre volonté politique entière et notre ferme engagement à respecter scrupuleusement tous les accords de paix en cours. Aujourd'hui, pour la première fois, je m'adresse à l'Assemblée générale en tant que Président de la République d'El Salvador, conformément au mandat que m'a accordé le peuple d'El Salvador, et cela me remplit de joie et de fierté.

Dans le domaine de la politique internationale, avec les profonds changements qui ont eu lieu ces dernières années en Europe de l'Est et la fin de la confrontation Est-Ouest, nous commençons à structurer un nouvel ordre international, qui reste encore à consolider. D'autre part, de nouvelles tendances se dessinent au niveau mondial dans les domaines politique, économique et social, permettant ainsi de nouveaux progrès sérieux, lesquels, en dépit des graves problèmes toujours présents, nous autorisent à envisager l'avenir de l'humanité avec optimisme.

Avec la fin de la guerre froide, le concept de sécurité a cessé de s'appuyer avant tout sur l'accroissement de l'arsenal militaire, et cela a réduit l'escalade des dépenses militaires. La démocratie en tant que système politique a été consolidée et continue de se développer et de se renforcer au niveau mondial. Le concept global de développement a également été étroitement lié à la démocratie, à la paix, au respect des droits de l'homme, à la protection de l'environnement, au développement et à la sécurité des hommes.

Dans le domaine économique, les changements ont été orientés vers la libéralisation et la mondialisation de l'économie, créant une tendance à la privatisation de nature à réduire l'intervention de l'État dans les activités sociales et à favoriser l'utilisation efficace des ressources au bénéfice de tous.

Au niveau social, des politiques sont mises en place pour la formation de ressources humaines afin d'encourager les performances individuelles et de lutter contre l'exclusion qui reste le lot de tant de personnes dans le monde, situation qui ressort clairement du rapport sur le développement humain de 1994.

Nous estimons qu'il est approprié de rappeler brièvement les efforts en cours fournis par l'organisation mondiale pour trouver des solutions et établir des mécanismes de règlement des problèmes d'ordre général, créant ainsi davantage de chances pour un développement d'ensemble susceptible de promouvoir le mieux-être chez l'homme.

À cet égard, les événements suivants ont eu une profonde signification et une dimension importante : le Sommet mondial pour l'enfance; la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; la Conférence mondiale sur les droits de l'homme; la récente Conférence internationale sur la population et le développement; et également la décision d'organiser en 1995 la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social.

Nous soutenons et suivons avec intérêt ces rencontres internationales vu que les sujets déjà examinés et qui le seront à l'avenir portent sur une analyse approfondie des variables et concepts liés au développement humain, leurs relations réciproques, les obstacles entravant la réalisation des objectifs souhaités, et l'accord des gouvernements pour atteindre ces objectifs conformément aux législations, aux programmes nationaux et aux ressources locales.

Nous ne pouvons omettre de mentionner les succès des Nations Unies dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Leur participation active dans le règlement de conflits internes — y compris ceux liés au processus de décolonisation — et de conflits de nature internationale constitue une preuve éclatante du fait que lorsque la volonté politique existe chez des États, il est possible d'aboutir à des solutions raisonnables aux problèmes existants.

À cet égard, nous souhaitons affirmer que dans le cadre du pluralisme démocratique et du principe d'universalité dont s'inspire la Charte des Nations Unies, nous renouvelons notre appui à l'admission de ces nouveaux États qui acceptent et respectent les normes de cette organisation.

À titre d'exemple illustrant le succès des Nations Unies, nous pouvons mentionner l'Afrique du Sud, qui est en train de consolider la démocratie avec un gouvernement multiracial; le règlement du conflit dans notre propre pays, El Salvador, qui a connu durant si longtemps la tragédie de la confrontation armée; le processus de rétablissement de la paix dans la République soeur du Guatemala et la mise en place de la mission des Nations Unies pour surveiller le processus pour la restauration de l'harmonie chez le peuple guatémaltèque; le fait que le Mozambique va bientôt connaître la tenue d'élections libres afin de choisir démocratiquement ses dirigeants sous le contrôle des Nations Unies; le fait que le Cambodge se trouve à présent dans une phase de transition délicate dans la voie de la consolidation de la démocratie et de la reconstruction; et d'une façon générale, toutes ces questions où la présence des Nations Unies par le biais de forces de maintien de la paix accomplit un

travail de contrôle, d'observation et de séparation pour éviter la confrontation armée.

Nous remarquons cependant avec inquiétude qu'en dépit des efforts déployés et des ressources consacrées à la promotion du développement dans le monde, la situation ne s'est pas améliorée dans la plupart des pays dans les domaines économique et social, en particulier dans des pays en développement, où l'extrême pauvreté, la marginalité, les insuffisances en matière de santé et d'éducation, le chômage et les inégalités en matière de revenus, entre autres, sont les traits dominants.

Nous pensons que l'objectif de paix universelle pour la réalisation d'un monde plus humain ne sera possible que si nous avons l'intention bien arrêtée et la volonté politique d'établir un nouveau modèle de développement dont le but ultime doit être l'amélioration des conditions de vie de l'homme, un nouveau concept de coopération basé sur la démocratisation des relations internationales, sans aucune précondition, mais avec un partage des responsabilités pour la réduction de la pauvreté, le développement de potentialités, la création d'emplois, l'intégration sociale et l'ouverture des marchés.

Nous nous réjouissons sincèrement de la mise en oeuvre soutenue des engagements de paix signés par le Gouvernement d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que de la signature de la Déclaration de Washington par Israël et la Jordanie, qui constituent des progrès décisifs dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous espérons que ces événements seront un encouragement afin que d'autres États, directement concernés et ayant des intérêts dans cette région, s'impliquent totalement dans le processus de paix entamé afin d'établir une paix juste, durable et permanente dans l'intérêt des peuples de la région.

Nous voulons exprimer notre inquiétude face au conflit qui a causé une telle effusion de sang en Bosnie-Herzégovine, et nous espérons sincèrement qu'une solution négociée sera trouvée, tenant compte du respect des droits de l'homme et de la coexistence pacifique parmi les différents groupes ethniques de cette importante région.

La grave situation au Rwanda est également pour nous une source de préoccupation, et nous espérons qu'il pourra être mis fin sans tarder aux conflits qui accablent ce peuple. Nous espérons que cette nation pourra résoudre les problèmes qu'elle connaît actuellement et nous exhortons la

communauté internationale à accorder son attention en priorité à ce conflit.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous ne pouvons méconnaître la situation en Haïti et à Cuba.

Notre gouvernement se félicite de la solution politique de dernière heure à laquelle sont parvenus les États-Unis et le Gouvernement de facto d'Haïti, solution qui a permis d'éviter une intervention armée de grande envergure qui aurait porté gravement préjudice au peuple haïtien. Une fois de plus, il a été démontré que la négociation reste un moyen approprié de surmonter les divergences entre les hommes, de garantir la coexistence pacifique entre les peuples et de préserver la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne la situation à Cuba, El Salvador considère qu'il incombe au gouvernement de ce pays de créer les conditions propices pour permettre au peuple cubain d'exercer librement ses droits individuels politiques et économiques.

Néanmoins, pour éviter une aggravation de la crise socio-économique, un accroissement des tensions découlant de l'immigration, et pour permettre une réintégration viable de Cuba dans la communauté américaine des nations, nous estimons qu'il faut promouvoir un dialogue franc et ouvert entre le Gouvernement cubain et les pays de la région intéressés à réconcilier les divergences par la voie politique. Nous accueillons avec intérêt la décision prise par le Gouvernement cubain d'inviter le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à se rendre dans le pays, ainsi que de sa volonté d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en Amérique latine.

Nous tenons à évoquer deux conférences importantes dans le cadre régional de l'Amérique centrale. En tant que pays en développement, nous comprenons les problèmes sociaux, et d'autant plus les pays qui, comme nous, ont connu des conflits armés qui découlent en partie de l'absence de perspectives sociales et de programmes appropriés pour les favoriser. Nous savons que la dimension et la portée du développement durable supposent des responsabilités importantes et exigent une solidarité, une coopération et une concertation accrues entre les pays de la sous-région d'Amérique centrale.

C'est pourquoi, en octobre prochain, se tiendra au Nicaragua le sommet écologique d'Amérique centrale, dans le cadre duquel nous examinerons les problèmes liés à l'environnement et leur relation avec le développement dans nos

pays. À la fin du même mois, nous tiendrons, au Honduras, la Conférence internationale sur la paix et le développement lors de laquelle nous évaluerons les progrès réalisés dans la promotion du développement économique et social de nos peuples et les facteurs qui y font obstacle. En outre, nous examinerons nos besoins en ressources matérielles et financières qui sont indispensables pour améliorer les conditions économiques et sociales de nos peuples.

Dans ce contexte, nous oeuvrons au perfectionnement et au renforcement des institutions démocratiques afin de garantir les droits civils, politiques, économiques et sociaux tout en encourageant la participation créative de la société civile au processus de développement. Nous sommes engagés à promouvoir le développement humain de manière à satisfaire les besoins fondamentaux de la population et à éliminer l'état de pauvreté critique, en nous fondant sur une stratégie de développement durable qui privilégie l'investissement dans le domaine social.

Dans le cadre de l'Amérique centrale, nous sommes fondamentalement attachés à la hausse du niveau de vie de nos peuples, objectif complémentaire de la consolidation des progrès réalisés dans les domaines de la démocratisation et de la pacification.

Nous sommes certains que la communauté internationale, qui est solidaire du processus de pacification en Amérique centrale, assistera à cette conférence et nous prêtera son appui et sa coopération résolue afin que l'Amérique centrale devienne une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

Qu'il me soit permis de faire une synthèse de la situation propre à notre pays, El Salvador, en faisant état des progrès, des obstacles et des nouveaux défis que présente le chemin ardu de la consolidation de la paix et de la démocratie.

Il importe de souligner que le travail de notre gouvernement est nettement axé sur l'accomplissement de la dernière phase des accords visant à consolider définitivement la paix, la réconciliation nationale, l'approfondissement du modèle démocratique et la reconstruction de notre pays.

Parallèlement, nos activités sont concentrées sur les nouveaux défis que doit relever la société salvadorienne dans la période d'après guerre, en particulier en matière de sécurité publique, défis tels que la lutte contre les stupéfiants et le crime organisé, l'élimination de la corruption, l'amélioration et le renforcement du système judiciaire pour

obtenir promptement et pleinement justice et le plein respect des droits de l'homme. De même, nous adopterons les mesures propres à réduire l'extrême pauvreté, à améliorer le système d'éducation et de santé ainsi que celui de la protection humaine, à protéger l'environnement et à créer des perspectives. Tout cela est envisagé en vue d'accroître le bien-être du peuple salvadorien conformément à notre grand objectif qui est de réaliser la paix sociale.

Dans le contexte de la mise en oeuvre des accords de paix, cette année a été marquée par des progrès importants. En matière de sécurité publique, nous appuyons résolument la police nationale civile et continuerons de le faire en lui octroyant les ressources nécessaires pour renforcer son efficacité et son efficience. De même, nous avons déployé des effectifs de la police nationale civile dans tous les départements du pays et devons les augmenter pour faire face aux problèmes de sécurité publique découlant de l'après-guerre.

En matière de droits de l'homme, nous pouvons faire remarquer avec satisfaction une amélioration notable du respect et de la garantie des droits et libertés fondamentaux des Salvadoriens. Cependant, nous devons reconnaître en toute honnêteté que si certains faits peuvent avoir une corrélation politique, la plupart sont liés à la délinquance, phénomène social qui s'est aggravé dans la période de l'après-guerre.

En ce qui concerne les cas qui tiendraient à des motifs politiques, nous réaffirmons la volonté politique de notre gouvernement d'appuyer résolument le renforcement des institutions nationales protectrices des droits de l'homme et, en particulier, le Bureau du Conseiller national pour la défense des droits de l'homme, pour que, d'ici à la fin du mandat de l'ONUSAL, il puisse jouer pleinement le rôle qui est le sien en la matière.

Lors de la récente visite de l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, notre gouvernement lui a fait part d'une proposition qui fait état des besoins et exigences des diverses institutions nationales pour qu'elles puissent encourager et protéger les droits de l'homme, proposition qui, nous l'espérons, recevra le soutien des États membres de cette commission.

Dans le domaine de l'administration de la justice, il convient de souligner l'élection par consensus, parmi les diverses forces politiques qui forment l'Assemblée législative, de la nouvelle Cour suprême de justice, laquelle est composée de magistrats n'appartenant ni n'adhérant à au-

cune mouvance partisane, ce qui garantit l'indépendance et l'impartialité de leurs fonctions.

En ce qui concerne le respect des engagements liés au transfert de terres, les programmes de réintégration des anciens combattants et ceux concernant les établissements humains n'ont pas été paralysés, mais seulement retardés du fait de l'absence de documentation et d'information sur les bénéficiaires potentiels, et de la limitation des ressources financières.

Nous voulons saisir cette occasion pour rappeler que l'offre d'aide formulée par la communauté internationale, en tant qu'appui aux accords de paix, a soulevé de grands espoirs dans notre pays. Une partie de cette aide a été fournie, et nous en sommes très reconnaissants. Toutefois, l'autre partie ne s'est pas encore matérialisée. Cela place le Gouvernement dans une situation difficile et pourrait causer d'inutiles tensions sociales.

Conscient de cette situation, le Secrétaire général a signalé, dans son dernier rapport remis au Conseil de sécurité sur la situation en El Salvador, qu'il est impératif que le Gouvernement et la communauté internationale combinent de toute urgence le déficit des quelque 80 millions de dollars manquants afin que certains programmes issus des accords de paix puissent être financés et que les engagements pris soient respectés.

Par ailleurs, compte tenu des retards intervenus, le Gouvernement de la République a convenu avec le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FLMN), le 19 mai dernier, de la redéfinition des échéances des accords les plus importants non encore entrés en vigueur. Cela démontre qu'il existe une volonté politique de mener à bien la mise en oeuvre des accords de paix.

Dans le domaine social, l'objectif de notre gouvernement est de créer des conditions qui offrent les mêmes possibilités à tous les êtres humains depuis leur conception afin qu'ils puissent améliorer leur niveau et leur qualité de vie. La stratégie inhérente à notre programme social consiste à oeuvrer simultanément en faveur de politiques sociales à court et à long terme qui soient liées à une politique économique stimulant les investissements et la création d'emplois. Cela découle de notre conviction selon laquelle il ne peut y avoir de développement économique sans développement social, et réciproquement, que vient compléter un progrès harmonieux dans les domaines de la politique, de la justice et de la sécurité publique.

Par conséquent, dans le but d'améliorer les conditions de vie des plus démunis, nous mettons en oeuvre des programmes d'aide sociale pour le développement humain qui servent de mécanismes facilitant leur intégration à court terme au marché du travail. Ces programmes portent sur la formation et la stimulation de la production, sur une aide aux mères, aux enfants et aux personnes âgées, sur une infrastructure de base, sur le respect de l'environnement et sur les loisirs et les sports.

Nous savons que les programmes s'attaquent aux origines des problèmes et que les causes de la pauvreté sont anciennes. Le Gouvernement a décidé de procéder à de grandes réformes en profondeur dans les domaines de la santé et de l'éducation, car il s'agit là de secteurs primordiaux d'investissements pour un développement humain durable et pour la mobilité sociale.

Nous croyons que ces réformes, qui s'appuient sur des budgets accrus consacrés à la santé et à l'éducation, permettront de réduire fortement la mortalité infantile, d'offrir une éducation de qualité partout sur notre territoire et de réduire l'analphabétisme au minimum d'ici à l'an 2000.

Nous sommes entièrement convaincus qu'il n'est pas possible d'envisager la santé globalement sans tenir compte de l'environnement, puisque la majorité des maladies qui affectent les plus pauvres sont causées par la pollution des sols, des nappes aquifères et de l'air. Notre gouvernement s'est engagé à protéger et à préserver l'environnement, car aucun développement durable ne sera possible si nous ne protégeons pas nos ressources naturelles et ne faisons pas cesser la destruction de l'environnement.

Une des réformes sociales entreprises par le Gouvernement porte sur le système de sécurité sociale. Elle vise à créer des conditions favorisant la participation privée afin d'élargir rapidement la couverture grâce à des mécanismes de capitalisation individuelle. Nous nous sommes engagés à améliorer la sécurité sociale afin de supprimer l'angoisse que ressent une partie des travailleurs, qui se voient condamnés, une fois à la retraite, à être un fardeau financier pour leurs familles après avoir travaillé toute leur vie.

À partir de 1989, El Salvador a procédé à de grands changements pour libérer et stabiliser l'économie, qui ont donné des résultats notables. Le taux de croissance économique a été de plus de 5 % pour chacune des trois dernières années. Le taux annuel d'inflation sera d'environ 10 % cette année et devrait être moindre l'an prochain. Dans le domaine extérieur, les réserves en devises étrangères correspondent actuellement à la valeur des importa-

tions sur plus de quatre mois, et le déficit budgétaire, en dépit des pressions à la hausse résultant des accords de paix, s'élèvera à quelque 2 % du produit intérieur brut en 1994.

Ces résultats encourageants nous font envisager l'avenir avec optimisme. Notre objectif, en tant que gouvernement, est de transformer la croissance en développement économique équitable, maintenir la stabilité et susciter la confiance du secteur productif. Par conséquent, grâce à une politique économique saine, nous cherchons à stimuler l'épargne nationale, et les réformes du système de sécurité sociale sont appelées à jouer un rôle prépondérant dans la mobilisation des ressources.

Nous croyons fermement que notre pays est en voie de se transformer rapidement en un cadre intéressant pour des investissements étrangers. Un événement important à cet égard a été l'adoption d'un nouveau code du travail, qui a reçu l'accord consensuel des travailleurs et des entreprises ainsi que l'aval de l'Organisation internationale du Travail, ce qui constitue un progrès fondamental.

Comme on peut le constater, El Salvador vit dans la paix et la démocratie et connaît des changements extraordinaires. Si les progrès accomplis sont considérables, nous ne pouvons nier que le chemin à parcourir l'est encore davantage. Les progrès réalisés nous incitent à travailler plus dur afin d'augmenter les possibilités qui s'offrent et de créer un bien-être social.

Le moment est propice pour réaffirmer au Secrétaire général de l'ONU la reconnaissance du Gouvernement et du peuple salvadoriens pour l'attention soutenue qu'il a apportée à la consolidation du processus de paix en El Salvador.

Nous voulons également manifester notre gratitude à la communauté internationale, qui nous a accompagnés et qui continue de le faire pour renforcer notre démocratie et le processus de réconciliation du peuple salvadorien.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous pouvons affirmer que les accords de paix intervenus dans notre pays sont mis en oeuvre de façon satisfaisante, conformément aux aspirations du peuple salvadorien, et qu'ils peuvent servir d'exemple pour le règlement d'autres conflits dans le monde. Nous tenons à dire que l'instauration de la paix entre les Salvadoriens est due à la détermination inébranlable du peuple, à l'appui donné par la communauté internationale et au travail efficace réalisé par notre Organisation et son Secrétaire général.

Enfin, nous voulons exprimer notre confiance que, lorsque s'achèvera la quarante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale, les peuples du monde auront trouvé des formules de bonne entente et de coopération qui permettront à l'humanité, sous le signe de la solidarité, de relever avec succès les grands défis du prochain millénaire.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'El Salvador pour la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. M. Bjørn Tore Godal.

M. Godal (Norvège) (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur pour moi que de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions.

Alors que l'ONU approche de son cinquantième anniversaire, son ordre du jour mondial est plus chargé que jamais. La Norvège s'en félicite. Nous avons besoin — et nous l'appuyons — d'un rôle encore plus ferme des Nations Unies dans le règlement pacifique des différends : diplomatie préventive et maintien de la paix; promotion des droits de l'homme, y compris les droits des femmes; aide humanitaire, développement durable et protection de l'environnement. Nous souhaitons que cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale contribue de façon tangible à l'amélioration des résultats de l'Organisation dans tous ces domaines importants.

Alors que nous sommes réunis cette année, nous pouvons constater les résultats concrets qui ont été réalisés dans différents domaines après les années d'engagement ferme de l'ONU. En particulier, c'est avec une profonde satisfaction que nous accueillons à la présente session de l'Assemblée générale le Gouvernement sud-africain nouvellement élu. C'est un moment historique, à la fois pour l'Afrique du Sud et pour l'ONU. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au peuple sud-africain. Il a rompu avec un passé douloureux et s'est engagé sur une nouvelle voie.

Sans le ferme appui des Nations Unies, le processus de démocratisation en Afrique du Sud aurait sans aucun doute été beaucoup plus lent. L'appui économique et politique de la Norvège aux forces démocratiques remonte aux années 60 et 70. Nous continuerons d'accorder notre soutien au peuple sud-africain en travaillant avec le Gouvernement démocratiquement élu. Une Afrique du Sud démocratique et prospère aura un impact positif sur tout le continent africain. La sécurité et la coopération communes peuvent maintenant remplacer les lignes de front et l'affrontement. Nous espérons que l'Afrique du Sud sera en mesure de contribuer de façon substantielle au règlement des conflits et au maintien de la paix.

Les événements historiques positifs survenus en Afrique du Sud sont allés de pair avec le processus de paix au Moyen-Orient. Il y a deux semaines, nous avons commémoré l'anniversaire de la signature par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de la Déclaration de principes à la suite des pourparlers d'Oslo. Au cours de l'année écoulée, le processus de paix a été encore renforcé. Cela a été une source de grande satisfaction pour nous de voir que, une année jour pour jour après la signature, et de nouveau à Oslo, les parties ont pu aplanir certaines différences qui avaient entravé le processus de paix. Je voudrais féliciter à la fois Israël et l'OLP de leur détermination à respecter les engagements qu'ils ont pris.

Toutefois, l'engagement des parties à lui seul n'est pas suffisant. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités, et je prie instamment les États Membres de verser des contributions, notamment pour répondre aux besoins à court terme de l'Autorité palestinienne. En notre qualité de Président du Comité spécial de liaison, nous continuerons à oeuvrer avec les pays donateurs et les parties elles-mêmes afin de veiller à ce que le dividende de la paix profite aux Palestiniens dans leur vie quotidienne.

À notre avis, l'ONU devrait assumer de nouvelles responsabilités pour canaliser l'assistance économique aux Palestiniens, notamment à la force de police palestinienne. L'Assemblée générale doit également traiter de la nouvelle relation qui s'est établie entre Israël et les Palestiniens. Nos délibérations et nos décisions relatives aux questions du Moyen-Orient doivent refléter la réalité nouvelle créée par les parties elles-mêmes.

Au Guatemala, le processus de paix est parvenu maintenant à un tournant. Le rôle très actif et très constructif joué par l'ONU a conduit à des progrès importants à la table des négociations cette année. La Norvège, en tant que membre du Groupe des amis, voudrait féliciter le Gouver-

nement guatémaltèque, l'URNG et le peuple guatémaltèque à l'occasion des accords importants signés à Puebla et à Oslo. Nous demandons maintenant instamment aux parties de maintenir l'élan acquis durant le processus de négociation. La Norvège contribuera à la Mission de vérification des droits de l'homme au Guatemala. Nous espérons que cette mission encouragera les parties à reprendre les négociations de paix sans plus tarder.

En ex-Yougoslavie, la tragédie continue, et un autre chapitre des souffrances humaines constantes provoquées par la guerre s'est ouvert : des milliers de musulmans sont contraints de quitter leurs foyers dans le territoire contrôlé par les Serbes au nord-est de la Bosnie, s'ajoutant ainsi au nombre incalculable de personnes déplacées au cours du conflit. Des rapports mentionnent des détentions, des viols et des pillages. Nous demandons instamment aux parties au conflit de mettre fin à cette brutalité insensée, et nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité, la semaine dernière, de la résolution qui condamne vigoureusement cette pratique. Alors que nous continuons d'appuyer un règlement politique, nous devons poursuivre nos efforts pour fournir un secours humanitaire aux victimes de ce conflit dénué de sens.

C'est par des moyens politiques seulement, et non par la force des armes, qu'une paix durable en Bosnie-Herzégovine pourra être instaurée. La proposition du Groupe de contact a notre plein appui, et les Serbes bosniaques doivent être persuadés d'accepter ce plan de paix. La décision des autorités de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) de rompre tout lien politique et économique avec les Serbes de Bosnie est un pas dans la bonne direction. Nous nous félicitons de l'initiative prise par les Coprésidents, Lord Owen et Thorvald Stoltenberg, de déployer une mission internationale sur la frontière entre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la République de Bosnie-Herzégovine. La Norvège a déjà fourni du personnel et est également engagée dans l'aspect logistique de l'opération. La résolution 943 (1994) du Conseil de sécurité sur les sanctions, en date du 23 septembre 1994, démontre donc la résolution de la communauté internationale de faire pression en faveur d'un règlement politique.

Alors que nous insistons sur des solutions négociées en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, il convient aussi que le reste du monde ne fasse rien qui risque de prolonger le conflit ou d'en provoquer l'escalade. Il faut mettre un terme à l'acheminement d'armements en ex-Yougoslavie. L'embargo sur les armes ne doit pas être levé maintenant, car une telle mesure pourrait avoir des conséquences impré-

visibles et mettrait certainement en danger les troupes de la FORPRONU tout en menaçant les efforts dans le domaine des secours humanitaires.

Les activités de maintien de la paix représentent l'instrument le plus important dont disposent les Nations Unies pour trouver une solution aux conflits et promouvoir la paix. La Norvège souhaite le renforcement de telles fonctions. En tant qu'États Membres, nous devons être prêts à mettre les Nations Unies en mesure d'accomplir sur le terrain ce que nous leur demandons dans les salles de conférence. Près de 1 % de toute la population de la Norvège a déjà participé aux opérations de maintien de la paix.

Il est important que la capacité de l'Organisation de mener des opérations de maintien de la paix soit constamment consolidée. Durant la session de l'Assemblée générale de l'an dernier, les pays nordiques ont présenté une initiative visant à renforcer le commandement et les capacités de contrôle des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. J'estime que les progrès accomplis au cours des 12 derniers mois en ce qui concerne diverses questions connexes sont encourageants. Cependant, il y a encore moyen de faire mieux. De telles questions doivent être traitées assez rapidement.

Une bonne communication entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de troupes est particulièrement importante. Tout en reconnaissant les améliorations déjà réalisées à cet égard, nous pensons que d'autres progrès sont indispensables. Je propose que des consultations régulières et des échanges d'informations soient institués entre les pays membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de troupes et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Un rôle nouveau pour les organisations régionales lorsqu'il s'agit de résoudre des conflits et d'assurer la paix se dessine, non seulement en Europe mais également dans d'autres parties du monde. En Europe, l'Union européenne joue un rôle de plus en plus important au fur et à mesure qu'elle développe ses contacts politiques et économiques dans un contexte européen général. Rien ne saurait être aussi important que de transformer l'Europe, berceau de deux guerres mondiales, en un continent doté d'un cadre solide de coopération politique, économique, sociale et culturelle, par-dessus les anciennes dissensions. C'est ainsi que l'Union européenne forge l'avenir de l'Europe de manière significative et que, dans une perspective globale, sa contribution est importante. Ce sont là deux raisons majeures pour lesquelles la Norvège cherche à devenir membre de l'Union européenne.

Les organisations régionales devraient assumer à l'avenir davantage de responsabilité dans le maintien de la paix. Néanmoins, nous ne devons pas confondre la nécessité croissante d'une action régionale avec le rôle fondamental du Conseil de sécurité en tant que principal gardien de la paix et de la sécurité internationales.

Nulle part plus qu'en Afrique l'an dernier, la paix et la sécurité n'ont été aussi systématiquement ignorées. Le génocide dont nous avons été témoins au Rwanda a bouleversé le monde entier et nous a brutalement rappelé le comportement abominable que de tels conflits peuvent provoquer. Nous sommes profondément attachés au principe selon lequel ceux qui ont commis de tels crimes contre l'humanité doivent être traduits en justice.

Plus que jamais, l'Afrique a besoin de notre appui pour surmonter les crises qui éclatent. Je me félicite du rôle toujours plus important joué par l'Organisation de l'unité africaine. La Norvège est prête à appuyer les processus régionaux afin d'encourager une coopération plus étroite entre les nations africaines dans le but d'accélérer la croissance économique et la démocratisation.

Les problèmes sociaux et économiques sont étroitement liés aux conflits et aux troubles. Une perspective globale est indispensable si l'on doit trouver des solutions et réaliser des progrès. Aucune autre organisation ne dispose d'un potentiel comparable à celui des Nations Unies pour offrir une telle perspective. Les questions économiques et sociales liées au développement doivent rester en tête de l'ordre du jour des Nations Unies. Je me félicite donc du rapport préliminaire du Secrétaire général sur un agenda pour le développement. Les cinq dimensions du développement signalées dans le rapport offrent un cadre utile de réflexion et d'action. La paix, la croissance économique, l'environnement, la justice et la démocratie sont, en fait, les paramètres-clefs dans notre recherche commune d'un monde meilleur pour tous.

Nous attendons maintenant le nouveau rapport du Secrétaire général qui, espérons-nous, lancera le débat sur le rôle approprié des Nations Unies dans les efforts généraux de développement, basés sur les avantages comparatifs de l'Organisation.

La Conférence internationale sur la population et le développement du Caire sera considérée comme un tournant dans l'histoire des politiques démographiques en rapport avec le développement social et les droits de la femme. Ses conclusions auront un impact considérable sur l'édification des démocraties, les politiques de l'enseignement, les

programmes de soins de santé et la condition de la femme. Tant cette conférence que le Sommet mondial pour le développement social de l'an prochain et la quatrième Conférence mondiale sur la condition de la femme, constituent des jalons qui marqueront nos efforts en vue de renouveler notre engagement de répondre aux besoins fondamentaux de l'homme.

À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, nous nous étions engagés à relever les défis du programme Action 21. Il s'agissait de consolider les efforts pour changer les modèles non viables de consommation et de production, notamment dans le monde industrialisé. Je tiens à souligner l'importance de la question. La Norvège continuera d'encourager les efforts de la Commission du développement durable en la matière.

Au fil des ans, les Nations Unies ont joué un rôle toujours plus important en matière de droits de l'homme. Cette question reste pour nous une question de haute priorité. Le lien étroit entre démocratie, droits de l'homme et développement, nous a été rappelé une fois encore par la tragédie d'Haïti. La Norvège appuie pleinement la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité et contribuera à restaurer la démocratie et les droits de l'homme dans le pays troublé d'Haïti.

La mise en place du poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme est un événement dont le Gouvernement de la Norvège se félicite chaleureusement. Tous les pays doivent maintenant coopérer pleinement avec le nouveau Haut Commissaire. Malheureusement, l'an dernier nous avons été une fois encore les témoins, dans de nombreux pays, de violations inacceptables des droits de l'homme qui ont entraîné d'indicibles souffrances. Nous prions instamment tous les États d'assurer les normes minimales de protection des droits de l'homme fondamentaux et de veiller à ce qu'elles soient respectées à tout moment, même au cours de conflits et de troubles internes.

La liberté d'expression est un droit de l'homme fondamental. Mon gouvernement reste profondément préoccupé par la menace persistante à l'encontre de Salman Rushdie et de tous ceux qui sont associés à ses travaux. Nous réitérons notre appel aux autorités iraniennes afin qu'elles lèvent cette menace extraterritoriale et intolérable.

Depuis des années, le désarmement et la limitation des armements sont au centre de nos débats. Aujourd'hui, nous connaissons de nouveaux défis dans ce domaine. La nécessité d'une interdiction globale de tous les essais nucléaires est une question hautement prioritaire. Nous attendons de

toutes les puissances nucléaires qu'elles s'abstiennent de se livrer à des essais durant les négociations en cours. Des résultats sensibles devraient être obtenus avant la Conférence de 1995 sur le Traité sur la non-prolifération. Cela rendrait plus facile la prolongation indéfinie et inconditionnelle du Traité, qui est un autre point de la plus haute importance inscrit à notre ordre du jour sur la maîtrise des armements.

Le risque accru de prolifération des armements de destruction massive, des matières nucléaires et chimiques, des technologies connexes et des vecteurs est un défi majeur en matière de sécurité, que nous devons relever. Les tentatives récentes de commerce illégal de matières nucléaires sont alarmantes et exigent une action immédiate.

De plus en plus, notre sécurité est menacée par les énormes accumulations de déchets nucléaires sur terre et en mer. Nous devons tout faire pour contrecarrer ce risque. Les pays nordiques et la Russie prévoient une conférence internationale sur la gestion des déchets nucléaires, en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Afin de traiter de ces problèmes, d'importantes ressources financières et technologiques seront requises. À cette fin, la Norvège a proposé la création d'un plan d'action international pour la gestion des déchets nucléaires, associé à un fonds international semblable au compte destiné à la sûreté nucléaire qui existe à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Nous demandons à la communauté internationale de mobiliser les ressources nécessaires pour s'occuper efficacement de ces problèmes.

Avant de conclure, j'aimerais attirer l'attention sur une question qui préoccupe grandement la Norvège : la nécessité d'assurer une exploitation rationnelle et responsable des ressources marines. Cela devrait en effet être une question importante pour tous les pays, qu'ils soient côtiers ou sans littoral. La Norvège s'inquiète profondément du problème croissant que pose l'exploitation excessive des stocks chevauchants et des stocks de poissons hautement migrants au moyen d'une pêche non réglementée en haute mer. L'efficacité des mesures de conservation est donc érodée et la reconstitution des stocks est freinée ou même inversée par des États qui revendiquent le libre accès à ces derniers. La situation exige l'adoption d'urgence de mesures efficaces ayant force exécutoire pour contrer la menace qui pèse sur d'importants stocks de poissons et sur les collectivités côtières qui en dépendent directement. Par conséquent, les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons hautement migrants seront à cet égard déterminants. Il incombe à tous, États

côtiers et États pratiquant la pêche, de faire en sorte que la Conférence réussisse à jeter une base solide pour la conservation à long terme et l'utilisation durable de ces stocks de poissons.

En concluant, j'aimerais souligner l'importance fondamentale que constitue une base financière solide devant permettre à l'ONU de s'acquitter de ses travaux. Il nous incombe de ne rien négliger à cet égard. À l'approche de l'anniversaire qui sera célébré l'année prochaine, nous avons le devoir envers les fondateurs de faire en sorte que l'Organisation qu'ils ont créée — notre plus important garant de la paix et de la sécurité internationales — dispose des moyens nécessaires pour s'acquitter de toutes ses obligations.

Allocution de M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution prononcée par le Président de la Roumanie.

M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la Roumanie, S. E. M. Ion Iliescu, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Iliescu : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Nous sommes persuadés que votre expérience et votre habileté diplomatiques conduiront à la conclusion des travaux de la session avec des résultats positifs.

Permettez-moi, à la fois, de transmettre au Secrétaire général notre haute appréciation pour ses inlassables efforts mis au service de l'adaptation de l'Organisation des Nations Unies aux exigences toujours plus complexes d'un monde en pleine mutation.

La structure du système international connaît en cette fin de siècle des changements radicaux, marqués surtout par la dissolution du bipolarisme d'après guerre, l'effondrement du rideau de fer et la fin de la guerre froide. Bien des nouveaux peuples ont acquis leur droit à l'autodétermination et au développement démocratique, longtemps réprimé par les régimes totalitaires. Quelques-uns l'ont réussi par des voies pacifiques, d'autres à travers des drames et des conflits de proportions, tels le cas de la Bosnie-Herzégovine, de l'espace ex-yougoslave, et de la Transnistrie, le

Caucase et l'Asie Centrale, de l'ancien espace soviétique. Aujourd'hui, ce sont autant de sources de préoccupation pour la communauté internationale, à cause de leurs implications pour la paix et la sécurité régionales et mondiales.

Les révolutions de l'Europe centrale, dont l'essentiel est de remettre en liberté et dignité les peuples de ce côté du monde, de les faire revenir aux valeurs démocratiques traditionnelles, au respect des droits fondamentaux de l'homme et au pluralisme politique, ont conduit, entre autres, à l'homogénéisation de l'espace politique du continent, longtemps marqué de barrières politico-idéologiques et de confrontation entre blocs militaires opposés.

L'Europe connaît une évolution apparemment contradictoire. D'une part, il y a les tendances de fragmentation des États et l'affirmation des identités et particularités nationales du centre du continent et de l'ancien espace soviétique. D'autre part, à l'Ouest, c'est un processus d'intégration qui tend à inclure dans sa sphère de nouveaux États européens.

Les autres continents connaissent, eux aussi, des évolutions d'importance historique.

Le Moyen-Orient, grâce à un nombre d'hommes politiques ayant assumé la grande responsabilité de faire ressortir la zone de l'inertie, pour courir les risques de la paix, est entré dans un processus de réconciliation historique qui semblait impossible.

En Amérique latine, tout comme en Asie et dans le Pacifique, des zones de dynamisme économique se sont affirmées, capables de faire renverser tout préjugé quant à la fatalité du sous-développement sur deux tiers du monde.

En Afrique, l'abolition de la politique d'apartheid et la réorganisation sur des bases démocratiques de la République sud-africaine, la défaite des conceptions raciales rétrogrades, ouvrent une nouvelle perspective de coopération et développement pour tout le continent.

Le monde est entré dans un nouveau dynamisme qui soulève devant la communauté internationale, devant les gouvernements, les forces politiques et les hommes politiques de nombreuses questions. Les réponses sont encore peu nombreuses et insuffisantes. Mais la vie n'attend pas. Les États, les peuples ont des besoins concrets, tout comme d'espoirs et d'idéaux. Leur tendance naturelle est d'agir pour les voir s'accomplir, que le cadre international pour assurer l'harmonisation des intérêts divergents existe ou non, qu'il soit organisé ou non.

C'est ici qu'intervient le rôle des organismes internationaux et surtout de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'effort de déchiffrer et d'évaluer le sens des évolutions extrêmement dynamiques et complexes qui se produisent sur la scène politique mondiale, des scénarios sont également apparus, prévoyant dans ces évolutions les préludes d'une nouvelle époque de confrontation des civilisations. Or, la libération des relations internationales de l'idéologie ne mène pas nécessairement, et ne doit pas mener, à une confrontation entre civilisations. Par définition, la civilisation rejette la confrontation; ce sont plutôt la tolérance et l'esprit ouvert qui lui sont caractéristiques. Certes, la compétition entre les civilisations, entre les valeurs qu'elles soutiennent, entre la capacité de chacune d'elles d'assurer le libre exercice des droits fondamentaux de l'homme et le développement de l'initiative et de la personnalité humaine, ne sont pas exclus. Cependant, pour réaliser les conditions d'une pareille cohabitation entre les civilisations, une restructuration des relations internationales s'impose pour qu'elles puissent assurer le cadre optimal d'affirmation et de développement de l'individualité de chaque peuple, de même que sa prospérité. De ce point de vue, le rôle de l'ONU est essentiel.

L'année prochaine, 50 ans se seront écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale et, en même temps, depuis la création de l'Organisation. La Roumanie, tout comme d'autres pays de la zone, s'est trouvée entraînée, sans le vouloir, dans un conflit qui a provoqué des millions de victimes et d'immenses destructions. Cependant, par la volonté de toutes les forces démocratiques intérieures, qui exprimait l'aspiration du peuple roumain, elle a réussi à se détacher de la machine de guerre hitlérienne et à se joindre à la coalition des Nations Unies, le 23 août 1944. Le gigantesque effort humain, matériel et d'organisation du peuple roumain, après le 23 août 1944 et jusqu'à la victoire finale des forces des Nations Unies, est inscrit dans le Livre d'or de notre histoire nationale et, même si la Roumanie n'a pas reçu le statut de cobelligérance, en fait personne n'a jamais mis en doute la valeur stratégique et l'importance politique de ces sacrifices.

Nous appuyons les propositions que l'année 1995, qui marque un demi-siècle depuis la cessation de la guerre, soit l'année d'une concentration des efforts de la communauté internationale afin d'instaurer un climat de paix et de donner une impulsion décisive à la solution pacifique des conflits qui existent aujourd'hui dans différentes régions du monde, faisant de l'année prochaine une véritable Année internationale de la paix.

Dans ce cadre, nous croyons qu'il s'impose de repenser l'ensemble du mécanisme et d'adapter les structures de l'Organisation des Nations Unies aux exigences du monde d'aujourd'hui. Il convient de saluer le fait qu'en réalité ce processus a déjà commencé. L'«Agenda pour la paix» du Secrétaire général de l'Organisation offre un excellent matériel de réflexion et d'action.

Dans ce contexte, nous soutenons les préoccupations, justes à notre avis, visant à réviser la composition du Conseil de sécurité afin de la mettre en accord avec les réalités contemporaines et pour lui donner une meilleure représentativité au niveau des grandes régions géographiques. Cet élargissement limité doit inclure, à notre avis, l'Allemagne et le Japon au rang de ses membres permanents, tenant compte de leur potentiel, de leur rôle et contributions aux activités de l'Organisation. Evidemment, cela ne veut pas dire instituer un «condominium» des membres permanents sur le reste du monde. Nous y voyons plutôt un engagement plus net de leur responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est, d'ailleurs, la mission fondamentale du Conseil de sécurité. On pourra réaliser, de la sorte, un équilibre avec l'Assemblée générale et les autres organes principaux, fondé sur des méthodes démocratiques de prise de décisions qui puissent permettre à tous les États d'agir, sur une base démocratique, d'égalité, pour la protection de leurs intérêts légitimes.

Repenser les structures de l'Organisation des Nations Unies implique de tenir compte du phénomène de globalisation des problèmes internationaux, qui est l'un des traits caractéristiques du monde d'aujourd'hui.

Les facteurs objectifs du développement font accroître les interdépendances entre les États et les régions du monde. D'une manière ou d'une autre, nous sommes tous affectés par les tragédies de l'espace de l'ex-Yougoslavie, de la Transnistrie, du Caucase, du Rwanda ou d'Haïti, par exemple. L'économie mondiale manifeste de claires tendances d'intégration à l'échelle globale, ce qui affecte les intérêts de tous les États. L'équilibre écologique de la planète devient d'intérêt vital pour toutes les régions du monde et engage la responsabilité de tous les États.

Tous ces phénomènes caractéristiques, en cette fin de siècle, réclament le développement d'une conscience de véritable vaisseau spatial de la planète, pour que l'action des gouvernements à l'échelle internationale devienne efficace, mais aussi convergente. Le système de l'Organisation des Nations Unies se trouve le mieux placé pour stimuler et soutenir le développement d'une telle conscience.

Aujourd'hui, il n'y a pas de menace plus grande contre la paix et la sécurité internationales et il n'y a pas de source plus grande de tension et de conflit entre les nations que l'agrandissement des écarts entre les pays riches et les pays pauvres. Les corrections déjà tentées par la communauté internationale, y compris les décennies du développement et les divers programmes d'assistance, n'ont pas réussi à stopper cette tendance vers l'approfondissement des fossés. Or, cela risque de perturber gravement l'équilibre mondial, surtout par un phénomène inévitable de migration massive de populations, impossible à contrôler, des zones sous-développées de la planète vers les zones de prospérité, beaucoup plus réduites du point de vue du territoire, d'Europe et d'Amérique de Nord.

Il est de l'intérêt général de l'humanité de prévenir une pareille perspective et de préserver sa diversité. Mais cela ne pourrait être réalisé que par l'effort résolu et conscient de la communauté internationale visant à éliminer le sous-développement et à redresser l'économie des pays en développement, à transformer ces pays démunis en véritables partenaires, égaux, pour les pays développés, tel que le souligne, à juste titre, dans l'«Agenda pour le développement», le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le système de l'ONU offre le cadre le plus approprié pour lancer un partenariat pour le développement, au niveau global, dont la nécessité est ressentie avec toujours plus d'acuité.

Naturellement, une telle évolution répond, en premier lieu, aux besoins et aux aspirations de progrès des pays en développement. Mais elle répond, également, aux intérêts des pays développés, confrontés aujourd'hui à nombre de difficultés, certainement, à un autre niveau, en leur assurant de nouvelles chances pour dépasser la récession et le chômage chronique. L'expérience même des pays développés a démontré que le développement économique entraîne, implicitement, l'accroissement de la capacité d'absorption des marchés nationaux, du degré d'interaction économique.

De ce point de vue, le continent européen peut réaliser une expérience extrêmement pertinente pour l'économie mondiale. Sans l'action coordonnée des États et des institutions européennes, la place des barrières idéologiques et politiques, caractéristiques de la période de la division de l'Europe en blocs militaires opposés, pourrait être occupée par un nouveau «rideau de fer», de nature économique, entre les pays développés et les pays en transition, à la suite des écarts qui les séparent. Les tendances, de plus en plus marquées vers l'intégration au niveau du continent et l'édification d'un système de relations économiques, fon-

dées sur l'égalité entre les pays de l'Est et de l'Ouest du continent, de nature à accélérer les réformes des pays du Centre et de l'Est et l'arrivée aux standards nécessaires à l'intégration européenne, pourraient éliminer ces risques et contribueraient, de façon essentielle, à la réalisation, sur les mêmes bases, d'un partenariat pour le développement.

Dans cette perspective, les efforts internationaux de redressement économique d'une zone ne doivent pas être jugés en termes de compétition ou de rivalité avec d'autres zones de la planète. Tout progrès économique dans une zone en retard est un gain pour les autres zones. Dans ce contexte, le système de l'ONU peut jouer un rôle modérateur et d'équilibre dans la gestion aussi rationnelle et efficace que possible d'un partenariat pour le développement au niveau global.

J'ai évoqué certains grands défis que les évolutions internationales contemporaines lancent à la communauté internationale et à l'ONU en particulier, à laquelle incombe le rôle d'organiser la coopération entre États en vue d'harmoniser et de sauvegarder leurs intérêts communs.

En tant qu'État démocratique, conscient des responsabilités qui lui incombent envers son peuple, mais aussi à l'égard de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales, la Roumanie entend s'impliquer dans l'effort général pour faire face à ces défis.

La consolidation des processus démocratiques et de la stabilité intérieure du pays représente la principale contribution de mon pays à cet effort commun. Pendant les quelque cinq ans écoulés depuis la révolution de décembre 1989, la physionomie du pays a radicalement changé. Une nouvelle Constitution, moderne et démocratique, est entrée en vigueur; le régime totalitaire a été liquidé et les fondements de l'État de droit ont été jetés; le libre exercice des droits fondamentaux de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant aux minorités nationales, est garanti. Sur cette base, pas à pas, on a réalisé, sur le plan interne, une stabilité de plus en plus solide, ce qui fait aujourd'hui de la Roumanie un facteur de stabilité dans la région. C'est un acquis d'autant plus remarquable qu'il fut obtenu en conditions internationales difficiles, si nous prenons en compte, surtout, les situations conflictuelles de son voisinage immédiat et, en particulier, le fardeau extrêmement lourd de l'embargo envers la Yougoslavie que l'économie roumaine doit supporter, sans aucune compensation.

Dans la mesure de ses possibilités, la Roumanie participe aux efforts de la communauté internationale visant à faire éteindre les conflits régionaux, en premier lieu ceux de

sa zone géographique. Elle est prête à assumer toutes les responsabilités pour apporter sa propre contribution au règlement par voie pacifique de ces conflits et pour assurer la sécurité et le calme dans cette zone, après les traumatismes provoqués par les confrontations militaires, dont l'enjeu n'est pas nécessairement celui de ceux engagés en combat.

Dans cet esprit, la Roumanie s'est associée, en toute confiance, au partenariat pour la paix, offert par l'OTAN aux pays de l'Europe centrale et de l'espace ex-soviétique. Elle a vu dans cette nouvelle forme d'interconnexion avec l'un des organismes ayant constitué une garantie pour le maintien de la paix sur le continent européen, une chance meilleure pour la paix en Europe, et, implicitement, pour la sécurité et la paix, au niveau global.

Dans le même esprit, sur un plan plus large, la Roumanie soutient le processus d'intégration au niveau continental. Elle essaie d'y contribuer, par le biais d'une politique de bon voisinage, de mise en valeur des projets de coopération régionale, surtout dans l'espace de l'Europe centrale, de la mer Noire et du bassin du Danube. Tous ces projets doivent accélérer l'intégration des pays de l'Europe centrale et de l'Est dans les structures de l'Union européenne, de l'OTAN, de l'Union de l'Europe occidentale et, aussi, du Conseil de l'Europe.

La priorité des options européennes et euroatlantiques de la Roumanie, qui découle de son histoire ainsi que de la réalité géopolitique, n'a pas exclu les relations traditionnelles, établies au fil du temps avec des pays et des zones en dehors du continent européen. Au contraire, au fur et à mesure de la stabilisation de la vie sociale et politique intérieure et du redressement économique, qui commence à prendre corps, ces relations ont été renouées et élargies. Elles ont certainement leur valeur sur le plan bilatéral, mais aussi multilatéral, puisqu'elles renforcent la confiance et l'entente internationales, développent la conscience planétaire que le monde devient toujours plus petit dans l'espace et dans le temps et qu'à chaque État incombe sa part de responsabilité pour la tranquillité, la paix et la prospérité des autres États.

Les situations extrêmement complexes de diverses zones du monde, les processus contradictoires, avec les risques et les incertitudes qu'elles engendrent pour la paix et la sécurité générales, réclament une vision démocratique du nouvel ordre international, qui doit être édifié, de même que l'abandon des préjugés dans les rapports entre les États, hérités en partie seulement de la «guerre froide». J'estime qu'aujourd'hui nous avons besoin d'une vision sur la

gestion des relations internationales dominée par le réalisme et le pragmatisme. Les séquelles idéologiques qui, malheureusement, persistent encore dans la pensée politique, éloignent de la réalité et altèrent inévitablement la décision politique qui, d'ailleurs, peut avoir, dans certaines conditions, de graves conséquences pour les États et les peuples, par leur mise en marge du monde ou même leur isolement des flux de la coopération internationale. À moyen et à long terme, les décisions politiques de cette nature ne peuvent avoir que des conséquences néfastes pour la paix et la sécurité internationales.

Par sa vocation et par les principes de la Charte, l'ONU est le forum capable de déterminer une approche des problèmes internationaux débarrassée des clichés et préjugés. Dans la mesure où l'Organisation des Nations Unies réussira, tous les États Membres auront à gagner, chacun pour soi-même, tout comme la communauté internationale dans son ensemble. La Roumanie est prête à participer à cet effort commun d'édification d'un monde de la paix et de la coopération internationales, à l'abri des conflits et des préjugés.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la Roumanie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Ion Iliescu, Président de la Roumanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. Sinunguruza (Burundi), Vice-Président, assume la présidence.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, S. E. l'honorable Lakshman Kadirgamar.

M. Kadirgamar (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de présenter au Président, au nom du Gouvernement et du peuple sri-lankais, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous lui souhaitons plein succès à ce poste élevé.

Sri Lanka tient également à exprimer sa reconnaissance à l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, pour la façon tout à fait imaginative dont il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session, qui a été déterminante. Nous

adressons aussi nos meilleurs vœux à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui est confronté à des tâches de plus en plus complexes au moment où l'Organisation des Nations Unies passe par une transformation de fond.

Sri Lanka est balayée par les vents du changement. Notre pays s'apprête à connaître une nouvelle ère de tolérance et de paix, après des années de dissensions. En août dernier, l'Alliance populaire est revenue au pouvoir, après 17 ans d'opposition, à l'issue d'une élection parlementaire générale qui a été internationalement saluée comme libre et honnête. Au cours de cette élection — la neuvième depuis l'indépendance de Sri Lanka — la population a voté à une écrasante majorité pour réaffirmer sa foi dans la démocratie parlementaire, les libertés fondamentales et la primauté du droit. Sur le nombre total d'électeurs inscrits, 76,2 % ont voté, maintenant ainsi la longue tradition sri-lankaise de conscience politique élevée et de procédures électorales modèles.

Ce qui s'est produit le 16 août dans mon pays a été plus qu'un simple exercice de routine du droit de vote pour l'élection d'un gouvernement. Dans une atmosphère électorale où des points de vue divergents ont pu librement s'exprimer, l'électeur sri-lankais a fait preuve de maturité et de sérénité, et il est demeuré solidement attaché à ses valeurs culturelles et démocratiques. L'issue des élections s'est donc traduite par la victoire de la modération, de la tolérance et de l'unité. Lorsque j'ai pris la parole pour la première fois, il y a un mois, devant notre parlement nouvellement élu, j'ai dit, en tant que représentant de la communauté tamile minoritaire — et je vais le répéter ici devant ce parlement suprême des peuples du monde :

«Qu'il ne soit jamais dit, si tel a pu être le cas, que le peuple sinhala est raciste. Il ne l'est pas. C'est totalement faux, et je crois que cette élection l'a si amplement démontré que cette controverse peut être oubliée à jamais.»

Sous la direction du nouveau Premier Ministre, Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, une transition pacifique du pouvoir s'est opérée, défiant les prévisions cyniques de certains. La richesse et la diversité de l'héritage de notre nation, nourri des grandes religions du monde et étayé par un ensemble unique de cinq systèmes juridiques, a permis le triomphe de l'expression démocratique.

Le nouveau Gouvernement sri-lankais reflète le tissu multiracial et multireligieux de sa société. Au Parlement, le Gouvernement bénéficie du soutien d'un certain nombre de

partis politiques, y compris des communautés tamile et musulmane. Aussi est-il en bonne position pour mettre fin au conflit dans la partie nord-est du pays, par le biais de négociations politiques, telles que mandatées par la population. Mme Bandaranaike Kumaratunga, dans son premier discours à la nation lorsqu'elle a pris ses fonctions de Premier Ministre, a déclaré :

«Nous tendons la main de l'amitié au peuple du nord-est et espérons que ses dirigeants l'accepteront dans le même esprit que celui qui nous anime.»

L'allègement de l'embargo touchant certains biens essentiels destinés aux zones en conflit et la libération, en retour, de forces de police détenues par le mouvement sécessionniste sont des signes encourageants de paix dans notre pays. L'état d'urgence sur l'ensemble de l'île a été levé et n'a été rétabli que dans les zones de conflit. Notre gouvernement poursuivra avec détermination sa quête de la paix sur notre terre — une paix juste et stable, acceptable par tout notre peuple — et ne se laissera pas détourner par les obstacles que pourrait rencontrer la réalisation de cet objectif.

Que l'Assemblée veuille bien me pardonner de m'être quelque peu attardé sur les événements récents que vit mon pays. Je l'ai fait parce qu'au moment où certaines régions du monde subissent l'assaut immonde de l'intolérance, nous, à Sri Lanka, sommes fiers d'avoir vu les valeurs de la tolérance et des principes de conduite l'emporter sur les forces du sectarisme et de l'opportunisme étroits. Notre expérience récente pourrait renforcer les efforts visant à bannir les préjugés et les rancoeurs parmi les peuples.

La scène internationale nous a fourni des exemples frappants d'affrontements prolongés et sanglants que le recours au dialogue et à la négociation ont permis de régler. Ainsi, nous nous félicitons chaleureusement de la fin de l'apartheid et de l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, sous la direction inspirée et inspirante du Président Mandela.

Nous nous félicitons également des événements positifs de Palestine à la suite des accords intervenus entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël, et entre la Jordanie et Israël, tout en exprimant notre inquiétude face aux problèmes toujours en suspens.

Par ailleurs, nous regrettons vivement que la Bosnie-Herzégovine continue d'être le théâtre de violences, et qu'aucune solution n'ait été trouvée au drame humanitaire que connaît le Rwanda. Nous renouvelons l'espoir qu'un

règlement négocié entre les parties concernées et les efforts politiquement désintéressés de la communauté internationale mettront fin aux souffrances intenses et aux bouleversements dans ces pays.

L'identification forte et positive de Sri Lanka avec le Mouvement des pays non alignés a commencé à Belgrade en 1961, lorsque Mme Sirimavo Bandaranaike était Premier Ministre. Elle était chef du Gouvernement lorsque Sri Lanka a été l'hôte du sommet historique des pays non alignés, qui s'est tenu en 1976. Depuis lors, notre appartenance à ce mouvement découle de notre profonde conviction que ses principes redonneront confiance aux déshérités de ce monde, en leur rendant la dignité et l'espoir dans la justice. L'effondrement du système bipolaire imposé après la seconde guerre mondiale sur la scène internationale ne justifie nullement que le non-alignement doive rester passif.

À la Conférence ministérielle des pays non alignés au Caire, nous avons été fiers d'accueillir l'Afrique du Sud en tant que cent dixième membre du Mouvement. Il est révélateur que cette grande nation qui émerge de la longue nuit noire de l'apartheid ait choisi d'adopter les principes du non-alignement. Certains cyniques avaient prédit que, tôt ou tard, le Mouvement allait rejoindre les décombres du mur de Berlin. À notre avis, la fin de la guerre froide ne remet pas en cause la raison d'être du non-alignement. Bien au contraire, cela ne fait que renforcer le principe fondamental du non-alignement selon lequel l'affrontement militaire ne pourra jamais promouvoir la sécurité, la stabilité ni la paix entre les nations. Les principes sont indestructibles : les peuples qui y croient ne peuvent être vaincus.

La fin de la guerre froide semblait offrir au monde une occasion exceptionnelle de parvenir à l'objectif qu'il poursuivait de longue date : un désarmement général et complet sous vérification efficace, notamment dans le domaine crucial des armes nucléaires. Toutefois, la compétition à laquelle se sont livrés certains pour conserver leur monopole sur les armes nucléaires et les efforts entrepris par d'autres pour le briser entravent la poursuite du désarmement nucléaire.

Sri Lanka est parfaitement consciente de la grave responsabilité qu'elle assumera en présidant en 1995 la Conférence sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il est impératif de faire des progrès sensibles dans notre marche vers un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, les travaux de la Conférence du désarmement en vue d'une interdiction complète des essais nucléaires sont encourageants, mais il faut rester vigilant pour écarter toute

tentative de retarder la conclusion du Traité. Dans d'autres domaines du désarmement, Sri Lanka a récemment ratifié la Convention sur les armes chimiques qui, espérons-nous, entrera en vigueur l'année prochaine.

Alors que se précise la fin de la course aux armements nucléaires, elle ne doit pas être remplacée par des courses régionales aux armements, soit pour acquérir une capacité de production d'armes nucléaires ou des armes classiques beaucoup plus perfectionnées. Le Registre des armes des Nations Unies n'est qu'un pas sur la longue voie menant à la transparence et au renforcement de la confiance, en éliminant le «sout» aux armements et ses liens avec le terrorisme, le trafic de drogues et le blanchiment de l'argent.

Au cours de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a duré 10 ans, Sri Lanka a joué un rôle constructif et créatif. Le rôle de pionnier joué par feu l'Ambassadeur Hamilton Shirley Amerasinghe, de Sri Lanka, Président de la Conférence sur le droit de la mer et ancien Président de cette assemblée, s'inscrit dans l'histoire de cet effort exceptionnel.

Sri Lanka a maintenant ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui est maintenant entrée en vigueur, et a signé l'Accord relatif à la mise en oeuvre de la Partie XI de la Convention. C'est là la preuve de notre attachement sans faille à la création d'un nouveau régime juridique des océans. Sri Lanka se réjouit de participer à la session historique d'inauguration de l'Autorité internationale des fonds marins qui se tiendra à la Jamaïque.

Le Comité spécial de l'océan Indien, tenant compte des réalités qui se font jour, a mis au point de nouvelles bases en vue de l'adoption d'une démarche pragmatique et tournée vers l'avenir en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la zone de l'océan Indien. Nous lançons un appel aux pays concernés, et surtout aux membres permanents du Conseil de sécurité et aux autres principaux utilisateurs maritimes de l'océan Indien, pour qu'ils s'engagent dans un dialogue sérieux et constructif en vue d'aboutir à un nouveau partenariat dans le contexte du Comité.

Au moment où la Convention sur le droit de la mer entre en vigueur, il convient d'apporter un appui plus important aux initiatives régionales, telles que la Coopération pour les affaires maritimes de l'océan Indien, en encourageant la coopération entre les pays développés et en développement.

Alors que l'Organisation des Nations Unies se rapproche de son cinquantième anniversaire, on recourt de plus en

plus à des actions multilatérales, à une échelle toujours plus grande, par le biais de l'Organisation. Le Conseil de sécurité joue enfin le rôle — en l'outrepassant — que la Charte avait envisagé à l'origine pour lui. Cependant, nous devons répéter que la prévoyance et l'évaluation attentive sont des aspects essentiels dans la préparation de toute intervention du Conseil et que de telles mesures ne devraient être prises qu'avec le consentement et la coopération des États concernés.

En outre, il est important de souligner que le Conseil de sécurité agit au nom de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Si elles ne se fondent pas sur l'appui le plus large possible, les décisions du Conseil ne seront pas universellement respectées ni réellement efficaces. À cet égard, Sri Lanka est d'avis que la composition du Conseil de sécurité devrait être élargie pour assurer une plus large représentation, notamment une représentation des pays en développement. Sri Lanka a eu l'honneur de coprésider le Groupe de travail sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, y compris le renforcement du lien entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité. Nous croyons que la démarche que nous avons entreprise pour renforcer la transparence et encourager les pratiques démocratiques est partagée par la grande majorité des pays en développement. Nous estimons que ce processus doit aller de l'avant.

C'est dans ce contexte qu'en 1993, Sri Lanka a annoncé sa candidature au siège non permanent de l'Asie au Conseil de sécurité pour 1996-1997 qui, selon la pratique de la rotation méthodique, revient à la sous-région du Sud de l'Asie.

Sri Lanka est particulièrement consciente de son identité de petit État vulnérable au flux et au reflux des courants politiques et économiques internationaux. Pourtant, nous n'avons pas hésité à adopter des positions de principe lorsqu'il le fallait. Nous ne nous déroberons pas non plus à la responsabilité qui nous incombe d'agir en solidarité avec d'autres pays en développement. Nous partageons leurs problèmes et leurs préoccupations.

Sri Lanka est géopolitiquement et culturellement un pays d'Asie. Nous nous réjouissons du fait que notre continent, après des siècles de dépendance, s'est une fois de plus relevé, et qu'il est parvenu à la stabilité politique et à la prospérité économique. Cela a été rendu largement possible grâce à notre indépendance, à l'esprit local d'entreprise et aux systèmes de valeurs asiatiques. Au moment où nous évoluons sur le plan mondial vers une interdépendance et une interaction plus grandes, Sri Lanka

restera fermement axée sur l'expérience asiatique et son contexte asiatique. Nous n'épargnerons aucun effort pour développer et renforcer nos liens avec nos voisins asiatiques. Notre attachement exprès à la poursuite des intérêts que nous partageons avec la famille des nations asiatiques sera un élan nouveau et ferme dans la politique étrangère de notre gouvernement.

C'est dans ce même esprit que nous avons participé au lancement de l'Association du Sud-Est asiatique pour la coopération régionale. Nous sommes encouragés par l'évolution positive de cette association, alors qu'elle s'achemine vers le XXI^e siècle, mue par deux tendances importantes dans la région : la démocratisation et l'adoption de politiques économiques favorables à l'économie de marché. La compréhension entre les peuples de la région s'accroît. Les contacts entre les organes professionnels de la région ont rapidement pris de l'élan.

En tant que région gravement touchée par la pauvreté, l'Asie du Sud a déjà adopté des mesures pour partager son expérience et élaborer des stratégies communes, y compris l'engagement pris par l'Association pour la coopération régionale d'éliminer la pauvreté d'ici à l'an 2002.

La pauvreté absolue, la faim, la maladie et l'analphabétisme guettent un cinquième de la population mondiale. Nous sommes certains que le Sommet mondial pour le développement social de 1995 et l'Agenda pour le développement traiteront efficacement ces questions et mobiliseront les ressources essentielles afin d'appuyer la volonté exprimée d'éliminer la pauvreté, de créer des emplois et de promouvoir la cohésion sociale avant la fin de ce siècle.

Notre expérience en matière de développement nous a appris l'importance d'atténuer la pauvreté des plus pauvres et de maintenir l'égalité sociale avec la croissance économique. Les indicateurs sociaux favorables de Sri Lanka résultent d'un ferme engagement bipartite, durant des années, de maintenir à un niveau élevé les dépenses à caractère social. Un certain nombre de mesures de transfert de revenus sont en place. Elles s'avèrent indispensables à la protection des couches vulnérables de la population durant une période d'ajustement structurel visant à stimuler la croissance économique.

Le Premier Ministre de mon pays a fait une déclaration claire sur la politique économique, dans laquelle est soulignée la ferme résolution du Gouvernement de construire une économie nationale solide dans le cadre du marché, le secteur privé national et étranger devant être le moteur essentiel de la croissance.

Nous sommes tout à fait conscients du besoin d'accorder notre attention à notre jeunesse. En 1995, lorsque nous célébrerons le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, il serait opportun de se concentrer sur les réalisations de la décennie et sur les autres impératifs pour de meilleures perspectives au profit des jeunes. Le précédent Premier Ministre de Sri Lanka a pris l'initiative, lors du sommet du Commonwealth à Chypre, d'accorder une attention particulière aux problèmes des jeunes. Par la suite, lors de leur réunion ministérielle au Caire, les pays non alignés ont appuyé la proposition de convoquer une réunion plénière spéciale de cette assemblée — au niveau politique le plus élevé — consacrée aux questions de la jeunesse et constituant un des faits marquant la célébration du cinquantième anniversaire.

Il me faut également souligner l'engagement de mon gouvernement envers l'existence d'un système transparent pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte d'une démocratie réellement vitale. Lors de notre récente campagne électorale, nous avons promis à notre peuple qu'en priorité absolue, nous prendrions des mesures pour mettre en place là où cela s'avère nécessaire et renforcer là où cela est possible un cadre législatif pour promouvoir et protéger le plein exercice des droits de l'homme. En cinq semaines de travail, nous avons préparé, en vue de la soumettre au Parlement, une législation pour mettre en oeuvre la Convention contre la torture. Avant la fin de cette année, une législation sera présentée en vue de la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme. Cette dernière aura des pouvoirs judiciaires et d'enquête et sera totalement indépendante de l'exécutif.

En outre, j'ai procédé à la nomination, parmi des personnes s'occupant des droits de l'homme par le biais d'organisations non gouvernementales indépendantes, de six éminents spécialistes nationaux de renommée internationale pour me faire profiter de leurs avis et de leur compétence. Ils exercent à titre individuel et honorifique. Leur nomination ne les empêche en aucune façon de continuer à s'engager dans des campagnes publiques en faveur des droits de l'homme, y compris de commenter ou critiquer l'action du Gouvernement dans ce domaine. Leur nomination est une preuve supplémentaire du ferme engagement de mon gouvernement à travailler dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Au niveau international, nous pensons que les droits de l'homme ne devraient pas devenir un thème de confrontation Nord-Sud et qu'aucun pays ne devrait faire l'objet d'hostilité pour des raisons autres qu'une préoccupation sincère pour les droits humains de ses citoyens. L'examen

de l'action d'un pays en matière de droits de l'homme doit être guidé par des principes d'impartialité et d'objectivité. Une telle attention doit être motivée par un esprit de sincère préoccupation, de dialogue et de coopération. À cet égard, nous voudrions féliciter le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'Ambassadeur Ayala Lasso, pour ses efforts visant à favoriser un cadre de coopération plutôt que de contrainte pour la promotion des droits de l'homme dans le monde.

Sri Lanka est déçue de voir qu'au niveau économique international, des pays en développement continuent de souffrir d'un accès insuffisant au commerce et à la technologie, de prix trop bas des produits de base, et d'un fardeau excessif de la dette. Les flux financiers pour le développement se sont beaucoup réduits. Les disparités économiques continuent de croître entre les pays développés et ceux en développement.

La Charte des Nations Unies repose sur deux piliers principaux : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et la coopération internationale en vue du développement socio-économique. Les Nations Unies doivent donc faire preuve à tout moment du même engagement sur ces deux fronts : politique et sécurité, et développement socio-économique. Tout comme nous ne devons pas oublier que les inégalités économiques et le sous-développement sont à la racine de phénomènes tels que les flux massifs de réfugiés, et même les conflits ethniques et autres.

Nous réitérons l'appel des pays non alignés pour une reprise du dialogue Nord-Sud sur la base d'intérêts mutuels et de l'interdépendance. Dans cette phase de transition à l'échelle mondiale, la nécessité d'un environnement international favorable est impérative. Plusieurs pays en développement se lancent dans des programmes d'ajustement structurel extrêmement coûteux; mais ceux-ci n'aboutissent que s'il existe un engagement sincère en faveur de politiques de marché libre au niveau international ne s'accompagnant pas de conditions accessoires.

Aujourd'hui, 26 septembre, Sri Lanka commémore le trente-cinquième anniversaire de la mort de M. S. W. R. D. Bandaranaike, ex-Premier Ministre de Sri Lanka. Son successeur fut Mme Sirimavo Bandaranaike, la première femme à être Premier Ministre dans le monde. Aujourd'hui, 38 ans plus tard, leur fille, Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, est devenue Premier Ministre. Ce qui est remarquable, c'est que chacun d'entre eux fut élu grâce au vote libre du peuple à la suite de campagnes électorales vivement menées. Tous réussirent, d'une façon globalement démocratique, à éliminer un précédent gouvernement fort. En 1956,

dans cette salle, le Premier Ministre S. W. R. D. Bandaranaike fit allusion à l'esprit invaincu et invincible, le qualifiant de «fil d'or» passant dans «la sombre trame de l'histoire». Il affirmait :

«Je vois dans l'Organisation des Nations Unies la seule possibilité qui s'offre à l'humanité d'aujourd'hui de manifester cet esprit invincible en s'efforçant d'établir la paix, l'amitié et la collaboration...» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, 590e séance, p. 249, par. 41*)

Cela reste notre conception des Nations Unies aujourd'hui.

Nous articulons un contrat social global entre les gouvernements et les peuples du monde que nous représentons. Le succès d'un contrat social global repose sur la manière dont des États individuels gardent la confiance du peuple en gouvernant correctement, en protégeant les droits de l'homme, en renforçant l'équité et la justice et en créant des possibilités pour l'amélioration de la qualité de la vie. Dans le contexte national de Sri Lanka, cela implique le pluralisme politique et fait de la politique l'action de répondre à la confiance publique au niveau de la prise de décisions qui se doit d'être ouverte, transparente et basée sur l'adhésion la plus large. Dans la vie publique, chacun doit être responsable de ses actes. Mon Premier Ministre l'a formulé ainsi :

«Cela est un rêve — beau mais difficile — que nous nous efforcerons de réaliser.»

C'est cette vision qui doit en même temps inspirer la conduite des relations entre les États. Ce n'est qu'alors que les Nations Unies seront réellement «un centre où s'harmonisent les efforts des nations».

Le Président : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et de la planification de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, S. E. M. - Chris Haiveta.

M. Haiveta (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, de mon gouvernement et du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je m'associe aux orateurs qui ont félicité chaleureusement l'Ambassadeur Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, de son élection à la présidence de l'Assemblée des Nations Unies à sa quarante-neuvième session. Ma délégation est certaine qu'il saura se montrer à la hauteur de ses prédécesseurs et guider de façon compétente nos importantes délibérations.

rations. Ma délégation s'engage à lui prêter son concours dans l'exercice de ses hautes responsabilités.

Tout en souhaitant la bienvenue à l'Ambassadeur Essy, ma délégation tient à rendre hommage à son prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, qui a mené avec brio les travaux de la quarantehuitième session.

En tant que farouches opposants à la doctrine odieuse de l'apartheid et au système politique injuste sur lequel elle reposait, le peuple et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicitent tout particulièrement du retour d'une Afrique du Sud nouvelle et démocratique au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons pouvoir renforcer nos relations avec le Gouvernement et le peuple sud-africains dans un cadre tant bilatéral que multilatéral.

Avec la fin de la guerre froide, nous connaissons une période stimulante. Notre détermination collective devrait viser le bien de l'humanité. Ce qui exige une diplomatie multilatérale accrue, notamment celle consacrée dans la Charte des Nations Unies.

À cette fin, mon gouvernement attache une importance particulière à la coopération régionale et estime que ces efforts renforceraient la base de la stabilité régionale et de la coopération internationale en faveur du développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite d'être membre du Forum du Pacifique Sud et du Groupe mélanésien «Fer de lance» tout comme elle est heureuse de sa participation avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en tant qu'observateur spécial. Ces organisations régionales ont forgé une coopération mutuelle parmi les pays membres ainsi que renforcé l'atmosphère de coopération internationale.

Cette coopération était manifeste au cours de la récente réunion du Forum du Pacifique Sud, tenue à Brisbane, en Australie, où six pays — l'Australie, les Fidji, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu — se sont entendus pour oeuvrer ensemble vers une approche commune d'exploitation forestière et d'exportation de bois d'oeuvre. Ce fait positif dans un contexte régional revêt une importance probante pour les efforts globaux qui sont actuellement déployés en vue de la protection de l'environnement et du développement durable.

Nous pensons qu'un nombre croissant de questions revêtent une importance mondiale et qu'elles doivent être traitées sur une base mondiale. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro, la Conférence mondiale sur le développe-

ment durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade, et la récente Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire, le prochain Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, l'an prochain, reflètent l'extrême importance de ces questions et le besoin d'efforts internationaux concertés. Certes, un consensus semble se dégager sur ces questions, mais il semble que l'engagement pris de fournir les ressources nécessaires pour réaliser ces objectifs n'a pas été tenu.

Cela vaut-il la peine d'adopter des résolutions et des déclarations progressistes si nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour réaliser les programmes et les objectifs de ces conférences mondiales? À cet égard, ma délégation s'attend particulièrement à ce que la communauté internationale appuie le Programme d'action de la Barbade «sur le développement durable des petits États insulaires en développement».

L'initiative des Nations Unies sur les possibilités offertes et la participation se concentre sur les besoins particuliers qu'éprouvent les pays en développement qui s'efforcent d'encourager au maximum la participation de tous leurs citoyens au développement durable et à une gestion efficace des ressources.

À cet égard, je salue le rapport provisoire du Secrétaire général sur cette initiative qui sera publiée au titre du point 92 j) de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session. Mon gouvernement attend avec intérêt le rapport final qui sera préparé par un groupe d'experts éminents et dont la publication coïncidera avec le cinquantième anniversaire de cet organe.

Il est manifeste que ces questions et d'autres également exigent une approche tant nationale qu'internationale collective, en particulier les questions ayant trait aux changements environnementaux et climatiques qui dépassent les frontières nationales. Le programme Action 21, adopté au Sommet de la Terre, à Rio, fournit une bonne base de coopération et d'action internationales.

Conformément au consensus international qui se dégage sur les questions mondiales majeures, le Premier Ministre de mon pays, le très honorable Sir Julius Chan, a souligné qu'il fallait adopter une approche mondiale de ces questions et que notre gouvernement devait prendre des mesures efficaces, à l'échelon tant régional que national, conformément à notre politique étrangère.

En adoptant une approche mondiale, nous devons faire en sorte que les vagues généralités ne viennent remplacer les mesures pratiques. Chacun d'entre nous doit contribuer à la solution des problèmes là où il peut se montrer le plus efficace.

Nous devons suivre l'orientation des recommandations faites par le Secrétaire général dans «Agenda pour la paix» et «Agenda pour le développement», qu'il a préparés pour notre gouverne, et nous devons commencer par poursuivre ces objectifs chez nous et dans nos régions respectives.

En ce qui concerne ses relations étrangères, la Papouasie-Nouvelle-Guinée réexamine la nécessité d'oeuvrer dans le Pacifique sur une base pratique. Ce faisant, nous ne nous écartons certes pas des liens mutuellement bénéfiques que nous avons contractés au cours des années avec des pays et des organisations régionales, telles que l'ANASE, mais nous essayons de consolider et de continuer de diversifier nos relations étrangères dans un contexte plus large.

Nous restons fermement attachés au maintien — et, le cas échéant, au renforcement — des liens traditionnels qui unissent la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique, d'Europe et partout ailleurs.

Même si nous nous concentrons sur certains pays et certains objectifs, notre approche fondamentale du développement des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'être active et sélective. Nos objectifs spécifiques, y compris nos efforts en faveur du Pacifique, seront envisagés et suivis dans une perspective mondiale.

Malgré les incertitudes qui se font jour et les terribles conflits qui éclatent dans diverses régions, la fin de la guerre froide a permis aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de réexaminer la question de la sécurité sur une base globale. Mon gouvernement se félicite donc de l'attention que les rapports du Secrétaire général et du Programme des Nations Unies pour le développement ont accordée aux menaces non militaires, à la sécurité dans son sens le plus large et aux mesures propres à réduire les menaces à la sécurité et autres plutôt qu'aux moyens militaires. D'une façon réelle et particulière, la fin de la guerre froide permet à l'Organisation des Nations Unies de revenir à ses racines.

Nous sommes confrontés à la possibilité historique de poursuivre nos efforts, de mener des discussions et de prendre des mesures pour favoriser le bien-être de l'humani-

té, autant d'aspects qui sont au centre des objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Quatre-vingt-cinq pour cent de la population de mon pays vivent dans des communautés rurales où leur subsistance et leur logement sont assurés sur une base durable. Toutefois, malgré les moyens d'existence durables de notre population, des catastrophes naturelles peuvent se produire, comme ce fut le cas au début de cette année quand des inondations ont détruit des maisons, dévasté les récoltes et interrompu les services dans la plus large partie de ma province, Gulf.

Ces 12 derniers mois, diverses parties de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été frappées par des catastrophes naturelles, telles que des inondations, des tremblements de terre, des glissements de terrain et des activités volcaniques, qui ont lourdement grevé nos ressources. Les éruptions volcaniques soudaines qui ont entraîné l'évacuation de plus de 60 000 personnes dans la ville de Rabaul et dans les régions avoisinantes de la province d'East New Britain il y a plus d'une semaine ont considérablement amenuisé nos ressources. L'activité volcanique continue.

Nous savons gré à divers gouvernements, notamment ceux de la région, y compris l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, qui continuent d'envoyer des secours quand des catastrophes naturelles se produisent dans de petits États insulaires de la région, y compris mon pays.

Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance du gouvernement de mon pays au sujet des réponses positives que nous avons reçues de divers gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales. Nous n'avons pas encore déterminé l'étendue des dommages aux biens, aux récoltes et aux potagers résultant de la poursuite de l'activité volcanique. À cet égard, le gouvernement de mon pays se réjouirait de recevoir en temps opportun une aide internationale dans le cadre de ses programmes de restauration et de redressement.

En ce qui concerne l'engagement international collectif que nous avons tous pris à Rio de Janeiro, le gouvernement de mon pays est en voie d'instituer une stratégie nationale de développement durable. Au plan sous-régional, nous avons publié une déclaration conjointe sur la coopération pour la mise en valeur des ressources naturelles avec les autres membres du Groupe mélanésien, soit les Îles Salomon et Vanuatu. Entre autres choses, cette déclaration offre un cadre pour l'échange d'informations sur les pays qui exploitent nos ressources naturelles de manière non durable

et pratiquent la tarification de cession interne et des opérations illégales.

Nous sommes partie aux accords conclus lors de la réunion de Brisbane du Forum du Pacifique Sud pour une coopération élargie en vue d'assurer la mise en valeur durable des pêcheries et des ressources forestières. Nous croyons que le développement doit être équitable pour pouvoir être durable.

L'incapacité actuelle de réduire la pollution dans les pays industrialisés avancés sape les engagements pris à l'échelle mondiale à Rio de Janeiro.

Le peuple et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont particulièrement sensibles à la nécessité d'un équilibre entre l'équité et le développement. Nous continuons à subir les conséquences négatives de l'absence d'équilibre adéquat entre les besoins immédiats de la population, l'environnement et le développement dans la région de la mine de cuivre de Panguna, dans la province de Bougainville.

Je vais maintenant aborder une question qui préoccupe beaucoup ma délégation et le gouvernement de mon pays. Cette question est celle des allégations de violations des droits de l'homme sur l'île de la province de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ces allégations ont été indûment orchestrées devant la Commission des droits de l'homme à Genève. Je tiens à assurer l'Assemblée qu'il s'agit là d'une tentative inopportune de discréditer le Gouvernement et le peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Dès le début de son existence en tant qu'État indépendant, en 1975, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a intégré à sa Constitution des dispositions relatives aux droits de l'homme qui garantissent la protection des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine.

Ces dispositions englobent tous les pactes internationalement reconnus en matière de droits de l'homme. Elles portent sur la liberté de la personne, l'interdiction des travaux forcés, l'interdiction des fouilles et perquisitions arbitraires, la liberté de conscience, de pensée et de religion, la liberté d'expression, la liberté de rassemblement et d'association, le droit à la liberté d'emploi, le droit au respect de la vie privée, la liberté d'information, la liberté de mouvement et la protection contre la dépossession injuste de ses biens. Une évaluation honnête et objective de la situation en Papouasie-Nouvelle-Guinée ne devrait laisser

planer aucun doute sur nos bons résultats en matière de respect des droits de l'homme.

Le gouvernement de mon pays n'a donc aucune hésitation à accéder à la demande que lui a adressée la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour qu'il remette un rapport sur les prétendues violations des droits de l'homme commises à Bougainville. Des observateurs extérieurs ont reçu l'autorisation de s'y rendre et de faire rapport sur ce qu'ils y ont constaté. Bougainville n'est ni fermée ni coupée de tout contact extérieur.

La conférence de paix de Bougainville est censée être le lieu d'un débat sur des questions liées aux droits de l'homme, y compris sur des allégations de violations de ces droits. Le Gouvernement a l'intention de créer une commission des droits de l'homme qui procédera à des enquêtes, déterminera les réparations nécessaires à la suite des violations des droits de l'homme et préviendra la répétition de telles violations. Nous sommes confiants que le rapport que nous remettrons apaisera toutes les préoccupations légitimes de l'ONU.

La situation à Bougainville ne peut être qualifiée de problème colonial. Il ne s'agit pas d'un problème relatif aux droits de l'homme en tant que tels. Il ne s'agit pas d'une question de minorité ou de population autochtone. Les problèmes dans la province de Bougainville, issus de revendications pour le versement d'indemnités liées à l'utilisation de terres tribales dans le cadre d'un processus de développement s'inscrivant dans un projet minier, font apparaître comme sans fondement les revendications séparatistes qui sont débattues par certains commentateurs.

Les revendications d'indemnités sont très courantes dans toutes les provinces de Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui connaît une période de mise en valeur soudaine de ses ressources minières et pétrolières. La propriété des terres où sont situées les ressources minérales revient à des groupes de clans ou de tribus ou à d'autres regroupements de familles élargies, et, d'une façon très particulière, leur existence entière est liée à la terre et à l'environnement. La définition des droits juridiques de ces groupes relativement aux bénéfices issus de tout projet minier sur leurs terres devient donc réellement une question délicate et très complexe. C'est là la véritable origine du problème à Bougainville, et il s'agit d'un problème qu'affronte le Gouvernement dans à peu près toutes les provinces du pays.

Un litige parfaitement légitime en matière de ressources et de bénéfices opposant l'entreprise minière et les propriétaires traditionnels des terres a été exploité par des

éléments criminels, dont les activités ont saboté les négociations en vue d'un règlement juste sur les indemnités à verser pour l'utilisation des terres à des fins de mise en valeur de la gigantesque mine de cuivre de Panguna, qui était alors la plus importante source de devises étrangères pour le pays.

Dans une démocratie vibrante comme celle que nous avons en Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous ne pouvons nier les droits fondamentaux de notre peuple. L'exercice de ces droits détermine l'identité du gouvernement qui exercera le pouvoir. Dans le cadre des efforts constants déployés en vue de trouver un règlement à la situation regrettable qui prévaut à Bougainville, le Premier Ministre de mon pays a récemment pris une initiative visant à apporter une solution pacifique au litige. Nous avons ainsi négocié un cessez-le-feu avec les principales parties à la crise.

Je suis heureux d'ajouter que les préparatifs d'une conférence de paix à Bougainville, qui doit débiter le 10 octobre prochain, vont bon train. Une force régionale de maintien de la paix, composée d'unités provenant de Tonga, des îles Fidji et de Vanuatu, recevant un appui logistique de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et comptant sur la coopération, en particulier, du Premier Ministre, du Vice-Premier Ministre, du Gouvernement et du peuple des Îles Salomon, est mise sur pied afin de faciliter le processus de paix.

Je suis heureux d'affirmer que, à l'heure actuelle, un accord sur l'état des forces a été signé à Suva, aux îles Fidji, par le Premier Ministre de mon pays et des représentants des pays participants afin d'officialiser les arrangements intervenus. Nous estimons que l'opération de maintien de la paix actuellement mise en oeuvre constitue un exemple d'autonomie régionale et une démarche qui mérite un appui ainsi qu'un examen et une application plus larges.

Alors que nous tentons de trouver une solution pacifique à la pire crise qu'affronte la Papouasie-Nouvelle-Guinée depuis son indépendance, le gouvernement de mon pays ne peut qu'exprimer sa vive préoccupation devant l'incapacité récurrente de peuples dotés d'institutions nationales beaucoup plus anciennes à faire de même et celle d'autres gouvernements à agir à leur place de manière réfléchie.

Nous sommes profondément troublés par la poursuite de la violence en Bosnie-Herzégovine, par l'instabilité du processus de cessez-le-feu et par la paralysie de la volonté politique qui n'a pas su jusqu'à maintenant faire cesser l'agression. Dans les cas du Rwanda, de la Somalie et

d'autres régions instables, je dois dire que les horreurs révélées au monde ont causé le plus profond des bouleversements dans mon pays. Ne pouvons-nous réellement pas, nous les Membres de l'ONU, faire davantage pour mettre fin à la violence, atténuer les souffrances et faire traduire en justice les responsables d'assassinats collectifs? Ne pouvons-nous pas agir plus rapidement? Ne pouvons-nous pas être plus efficaces? Ces questions ont un caractère d'urgence particulier à une époque où il a parfois été reproché à l'ONU de ne pas répartir adéquatement son attention et ses ressources entre le maintien de la paix et le développement.

Si nous déplorons la situation terrible qui prévaut dans certaines parties du monde, nous ne pouvons que nous réjouir de l'évolution qui prend place ailleurs. Le gouvernement de mon pays se félicite ainsi des mesures constructives prises par le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine pour instaurer la paix dans une des régions les plus instables du monde. Nous saluons la diplomatie habile, déterminée et altruiste qui a facilité le processus et qui continue de lui apporter son soutien.

Ailleurs dans le monde, les efforts accomplis pour la conclusion d'un règlement politique en Haïti ont suscité chez le gouvernement de mon pays l'espoir prudent que la diplomatie continuera d'offrir un moyen efficace de garantir la paix dans une situation particulièrement complexe. Le cessez-le-feu en Irlande du Nord laisse croire que tout n'est jamais complètement perdu, même dans le cas des conflits les plus anciens et les plus insolubles en apparence.

Plus près de chez nous, le gouvernement de mon pays est optimiste au sujet des perspectives d'instauration de la paix par l'intermédiaire du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et d'autres efforts déployés pour accentuer l'édification de la confiance en Asie du Sud-Est.

Nous exhortons le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à renoncer à la mise au point d'armes nucléaires.

Fermement attaché au maintien et au renforcement des relations avec la République populaire de Chine sur la base des accords existants, mon gouvernement considère néanmoins que le dialogue entamé entre la République populaire de Chine et Taiwan est certes très prometteur.

À la suite de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993 avec succès, le projet de texte de l'agenda pour le développement reconnaît

que le développement est un droit de l'homme. Il indique également, et à juste titre, que le développement est «la base la plus sûre de la paix». Mais le développement dans un monde de plus en plus interdépendant met en jeu plus que la volonté nationale et les ressources. Il nécessite un appui international, ou du moins un environnement international qui ne soit pas activement hostile.

Alors que le monde doit se féliciter de la conclusion heureuse des négociations de l'Uruguay Round sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les peuples et les gouvernements des pays en développement sont en droit d'attendre davantage, en particulier des mesures visant à réduire et à éliminer complètement les barrières qui entravent notre capacité d'entrer efficacement en compétition sur la scène du commerce international.

Les gouvernements successifs de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont participé activement aux délibérations du Comité spécial sur la décolonisation. Nous avons défendu l'exercice du droit à l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie et l'octroi de garanties spéciales pour les Kanaks autochtones. Comme d'autres membres du Forum de l'Asie du Sud-Est, nous continuons d'appuyer fermement les droits des Kanaks. S'agissant de l'application des Accords de Matignon, nous demeurerons vigilants jusqu'à ce que le dernier objectif soit atteint.

Étant donné que le dernier mandat de tutelle des Nations Unies qui s'applique aux Palaos devrait être levé à la fin de cette année et que l'Accord de libre association avec les États-Unis d'Amérique devrait entrer en vigueur, mon gouvernement attend avec intérêt d'accueillir les Palaos en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies en temps opportun.

En examinant d'un point de vue global ce qui se passe dans cette partie de la région Asie-Pacifique à laquelle la Papouasie-Nouvelle-Guinée appartient, j'ai essayé de lier les questions nationales et régionales d'intérêt immédiat à des préoccupations internationales plus larges. J'ai fait cela sachant que d'autres délégations, en entendant parler de ce qui se passait dans notre partie du monde, nous avaient également placés dans une perspective mondiale.

Dans le Pacifique Sud, mon gouvernement constate qu'il existe des possibilités valables pouvant faciliter le renforcement d'une coopération mutuellement profitable dans un certain nombre de domaines qui, auparavant, n'avaient pas retenu l'attention qu'ils méritent, y compris la promotion du commerce, l'investissement et le tourisme, et

le développement des vastes ressources naturelles de la région.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que les consultations en cours en vue de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et de la revitalisation de l'Assemblée générale sont opportunes. Nous espérons que le processus reflétera le climat économique et politique international actuel. Aussi, sommes-nous heureux de noter les progrès réalisés pour améliorer les contrôles financiers et pour examiner d'autres possibilités de réformes au sein du système des Nations Unies. Nous espérons que ces deux processus contribueront à développer davantage la capacité de l'Organisation d'atteindre efficacement ses objectifs.

Alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devrions nous réengager à respecter les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Une ère de coopération et de compréhension se profile à l'horizon. Sachons saisir l'occasion de paix, de sécurité et de prospérité qui se présente pour l'humanité.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan, S. E. M. Hussain Suliman Abu Salih.

M. Abu Salih (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Je salue l'Ambassadeur Essy et le félicite chaleureusement de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour cette session. J'exprime notre joie et celle des fils de l'Afrique à l'occasion de son élection à ce poste important. Nous espérons qu'au cours de son mandat, l'Afrique et la communauté internationale tout entière parviendront au développement et à la consolidation de la paix et de la sécurité auxquelles nos peuples aspirent.

Je voudrais également féliciter M. Samuel Insanally, du Guyana, de la façon exemplaire et éclairée dont il a présidé l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Le Prince Sisowath (Cambodge), Vice-Président, assume la présidence.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts infatigables qu'il a déployés à la tête de notre organisation; nous lui souhaitons plein succès.

À cette occasion j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à la République sud-africaine, notre soeur, qui a réintégré la communauté internationale en tant que pays démocra-

tique libéré de l'apartheid et pénétré de la volonté nationale de participer efficacement au développement de l'Afrique et de l'ensemble du monde. En accueillant l'Afrique du Sud, je réitère notre appui continu à son peuple, de la même façon que nous étions attachés à sa cause pendant sa lutte pour l'élimination de l'apartheid.

En effet, c'est le destin des peuples qui se sont consacrés à la défense de leur liberté de voir leur volonté mise à l'épreuve. C'est exactement le sort du peuple du Soudan qui, depuis que le gouvernement de la révolution du salut national est venu au pouvoir, a décidé d'avoir une voix indépendante dans tous les forums régionaux et internationaux sur toutes les questions et dans tous les domaines, inspiré par ses principes fondés sur son patrimoine culturel et ses affiliations régionales et internationales.

Je suis fier de porter à la connaissance de l'Assemblée quelques-uns des succès remportés par mon gouvernement en dépit des défis qu'il a affrontés par ses prises de décisions indépendantes et son respect du choix culturel du peuple soudanais. Le Gouvernement de la révolution du salut national a hérité d'un conflit armé dans le sud, avec toutes ses conséquences. Depuis le début, il a accordé la plus haute priorité à un règlement juste et durable par des moyens pacifiques et grâce à la négociation. Mon gouvernement est convaincu que seule une solution permanente sera acceptable pour le peuple. Au cours de ses cinq années au pouvoir, le Gouvernement a entamé un certain nombre de pourparlers de paix avec le mouvement rebelle. Ceux-ci ont eu lieu successivement à Addis-Abeba, à Nairobi et deux fois à Abuja; récemment il y a eu quatre séries de pourparlers à Nairobi. Les pourparlers ont eu lieu avec l'aide de voisins et de frères qui pensent, comme nous, que ce sont les fils de l'Afrique qui peuvent trouver des solutions viables aux problèmes de l'Afrique. Le Gouvernement, fermement décidé à assurer le succès des pourparlers de paix, a proposé un nouveau mécanisme pour accélérer le processus de paix. Il prévoit l'envoi de représentants personnels des Présidents des pays médiateurs pour effectuer des navettes diplomatiques entre le Gouvernement et le mouvement rebelle.

Mon gouvernement, qui souhaite parvenir à une solution juste et durable, non seulement a ouvert le dialogue et entamé des négociations, mais il a également adopté un système fédéral de gouvernement qui avait été demandé depuis longtemps par les Soudanais du sud.

Il a appliqué la formule de partage du pouvoir et de partage des richesses dans le cadre du fédéralisme. En ce qui concerne les rapports entre la religion et l'État, le

Gouvernement a proposé une formule qui mettrait la majorité en mesure de choisir ce qui convient à son héritage culturel, sans empiéter sur les droits du reste de la population, tenant compte avant tout de la nécessité de respecter les droits égaux de tous les citoyens et la diversité culturelle qui caractérise le Soudan et dont nous sommes si fiers. C'est pourquoi le sud du Soudan, où la majorité de la population est non musulmane, a été exempté d'appliquer la loi islamique.

Convaincu que ceux qui avaient rejoint les rangs de la rébellion et ceux qui se trouvaient vivre dans des zones tenues par les rebelles étaient des citoyens soudanais qui méritaient de jouir pleinement de tous leurs droits, le Gouvernement a signé l'Accord III d'Opération survie au Soudan pour assurer la livraison de vivres et de médicaments à quiconque en avait besoin. Et c'est à raison que les fonctionnaires des Nations Unies ont qualifié l'opération Survie d'opération n'ayant pas eu son précédent dans le monde entier. L'allégation selon laquelle les causes fondamentales de la guerre au sud du Soudan seraient d'ordre religieux ou ethnique est réfutée du fait que la majorité des personnes déplacées sont parties vers le nord ou ont rejoint la capitale nationale, tandis que seul un petit nombre d'entre elles ont quitté le pays.

Les citoyens du sud à l'intérieur ont pris l'initiative de convoquer la Conférence de Juba en mai 1994, à laquelle ont assisté les ambassadeurs étrangers accrédités au Soudan. En tant que représentants du sud du pays, ils ont unanimement réitéré leur attachement à l'unité du pays et leur rejet catégorique de l'ordre du jour isolé des rebelles qui visait à fragmenter le pays.

La sagesse des nations se manifeste lorsque, à la recherche de leur identité nationale et du mode de gouvernement efficace qui convient le mieux aux conditions qui leur sont particulières et à leur histoire, elles s'inspirent de leur propre patrimoine. Notre peuple a trouvé ce moyen en appliquant la *choura*, ou consultation, en tant que système appliqué par le Gouvernement afin d'assurer l'universalité des opinions à l'abri d'un fanatisme tribal et sectoriel qui provoque la désunion parmi les fils de la nation, et qui s'exerce à l'abri d'une autorité tyrannique qui les priverait de leur propre volonté. La *choura* sert de véhicule général aux efforts faits dans les domaines politique, social et du développement. Pour appliquer la *choura*, la Commission électorale permanente a été créée conformément à la loi électorale adoptée par l'Assemblée nationale de transition, composée de personnalités neutres d'une grande intégrité professionnelle. Un registre des électeurs a été établi pour assurer une atmosphère propice à des élections justes et

équitables qui sont programmées pour le début de l'année prochain, et la pleine participation de toute la population.

Pour permettre à toutes les couches de la population de participer pleinement et efficacement à leur propre gestion et à leur propre organisation, au développement de leurs ressources et à l'exercice de leurs pleins droits, le pouvoir central a pris du recul pour faire place à 26 gouvernements d'État au sein d'un système fédéral pour le pays. Une telle minimisation de l'autorité administrative visait à promouvoir le progrès et le bien-être dans l'ensemble du pays en permettant à chaque État fédéral d'assurer son propre développement. Notre conviction qu'Allah tout puissant a élevé la race humaine au-dessus de toute autre espèce est le principe qui nous guide dans le domaine des droits de l'homme, comme le démontre la politique que suit mon gouvernement dans tous les domaines. En vue de garantir la jouissance effective de leurs pleins droits par tous les citoyens, le Gouvernement a créé un Conseil suprême des droits de l'homme et lui a conféré pleine liberté constitutionnelle. Il a garanti la liberté de la magistrature et l'a protégée contre toute intervention de la part de l'autorité politique. Il a, par la suite, réformé le système judiciaire de manière à garantir la liberté des litiges, l'exercice de la justice et le respect des préceptes de la loi.

Le gouvernement de la Révolution de salut national a renforcé le rôle de la femme au Soudan et lui a concédé tous ses droits. Il a permis aux femmes d'occuper des postes élevés dans les domaines constitutionnel, judiciaire, politique et économique, tout en soutenant également leurs droits sociaux. Aujourd'hui, les femmes représentent 50 % de la main-d'œuvre dans les bureaux du Gouvernement, où elles s'acquittent de leurs tâches avec habileté et dévouement. Les statistiques du Ministère de l'éducation révèlent que plus de 60 % des étudiants inscrits dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur sont des filles.

Le meilleur exemple de la confiance qu'a le Gouvernement du Soudan dans la manière dont il s'acquitte de ses devoirs dans le domaine des droits de l'homme réside dans le fait qu'il a ouvert toutes grandes ses portes aux représentants des Parlements européens, y compris la Chambre basse et la Chambre haute de Grande-Bretagne et le Parlement italien, du Congrès des États-Unis, des organisations des droits de l'homme; d'associations religieuses ainsi qu'à un certain nombre de dignitaires pour visiter le pays, et notamment les régions où l'on prétend que des violations des droits de l'homme ont été perpétrées.

Prouvant sa tolérance, notre pays est actuellement l'hôte de la Conférence de dialogue interreligion, à laquelle participent des érudits musulmans et chrétiens venus de diverses parties du monde. Ladite conférence vise à promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique entre religions dans toute région géographique que ce soit. Son but est aussi de démontrer que la religion n'est pas, comme le prétendent d'aucuns, une simple question de fanatisme. La conférence se fonde sur la conviction mutuelle qu'éthique et morale sont les meilleurs guides pour les États, comme pour les peuples et les individus. À cet égard, je tiens à signaler que la conférence actuelle est la continuation d'une conférence précédente qui s'est tenue au Soudan il y a deux ans et à la suite de laquelle le dialogue interreligion s'est poursuivi à l'intérieur du Soudan comme au dehors.

Après la brève présentation que je viens de faire, l'Assemblée sera peut-être d'accord avec moi pour estimer que les rapports concernant des violations des droits de l'homme et un règne de terreur au Soudan ne sont que des formes de pression politique tendant à empêcher le Soudan de jouir de sa liberté de décision et de préserver ses options culturelles. Ai-je besoin de signaler que ceux qui continuent de formuler des accusations sans fondement contre le Soudan n'ont produit absolument aucune preuve à l'appui de leurs allégations? Comme je l'ai dit plus tôt, c'est là le sort qui semble être celui de toutes les nations qui ont choisi de suivre leur propre voie.

Ceux qui profèrent des accusations gratuites selon lesquelles le Soudan serait un antre de terrorisme n'ont produit aucune preuve à l'appui de leurs dires. Ils ne s'attendaient certes pas à ce que le Soudan prouve son innocence en capturant en août dernier le terroriste le plus dangereux et le plus recherché de l'histoire contemporaine, à savoir Carlos le Chacal. Fidèle aux normes de conduite qui condamnent la violence et les effusions de sang, et conformément à son adhésion aux conventions internationales et aux idéaux de l'éthique, le Soudan a arrêté ce terroriste. En vertu de notre doctrine de transparence et d'ouverture, les portes de notre pays demeureront largement ouvertes à quiconque voudra vérifier par lui-même que le Soudan n'abrite aucun terrorisme.

Le mouvement rebelle, qui a pris naissance au-dehors du Soudan, a continuellement changé de peau, présentant différents programmes et différentes idéologies, afin de gagner davantage d'appui. Malheureusement, jusqu'à présent la rébellion a reçu l'appui moral, matériel et militaire de ceux qui ne souhaitent pas voir le Soudan jouir de sa liberté de décision. Voilà pourquoi la rébellion est devenue

un instrument docile dont on se sert dans de stériles tentatives visant à subjuguer le Soudan. Les dirigeants rebelles se sont constitués en seigneurs de la guerre, indifférents au malheur de leur propre peuple et au sang qu'ils continuent de verser. Au vu et au su de la communauté internationale, les rebelles commettent les pires violations des droits de l'homme : ils attaquent et pillent les chalands et les trains transportant les secours, ils tuent les travailleurs humanitaires, pillent les villages et enlèvent les hommes et les enfants. Les dirigeants de la rébellion lancent actuellement une opération répugnante de liquidation de leurs ennemis et opposants dans les rangs du mouvement rebelle. Preuve de leur défaite, de très nombreux membres du mouvement rebelle sont rentrés chez eux, convaincus que le mouvement n'a pas de véritable objectif et qu'il est tombé sous l'influence de puissances étrangères.

Le crime de notre époque a été commis au camp de réfugiés de Kakouma au nord du Kenya, qui reçoit des enfants qui sont des réfugiés soudanais. La faction de Garang du mouvement rebelle a obligé 5 000 enfants à entrer dans ses rangs, sans aucun scrupule de conscience ni respect des pactes internationaux qui gouvernent le statut des réfugiés et leur fournit protection. À notre surprise, ce crime n'a rencontré qu'indifférence auprès de la communauté internationale, qui n'a rien fait pour assurer le retour de ces enfants dans leurs familles. Du haut de cette tribune, nous en appelons à toutes les institutions internationales et humanitaires, au Secrétaire général des Nations Unies, au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et au Comité international de la Croix-rouge pour qu'ils condamnent ce crime dans les termes les plus vifs et oeuvrent de façon efficace et conclusive à mettre fin aux épreuves de ces enfants et de leurs familles et de les réunir au Soudan dès que possible.

Les rapports entre le Soudan et les Nations Unies se fondent toujours sur une coopération constructive. Dans le cadre d'une telle coopération, des projets de développement productifs et des projets de soins et de protection de l'enfance ont été mis au point, en plus des opérations humanitaires, sous les auspices du Département des Nations Unies pour les affaires humanitaires. En outre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires a joué un rôle efficace dans la coordination des efforts humanitaires. Les Nations Unies ont également réussi à obtenir de la communauté internationale des ressources équivalant à 60 % des fonds requis pour l'opération Survie pour 1994.

En rappelant ces réalisations positives, nous devons également mentionner certains aspects négatifs qui ont marqué cette coopération. Dans le domaine de la distribution de l'aide dans le cadre de l'opération Survie, les statistiques ont confirmé que l'essentiel de l'aide va aux régions occupées par les rebelles, qui représentent moins de 10 % de cette zone du Sud du Soudan, une situation qui doit être corrigée. Aussi, tout en appréciant le rôle précieux des organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine humanitaire, il nous faut souligner les activités négatives de certaines d'entre elles, qui vont jusqu'à violer la souveraineté nationale du Soudan et soutenir la rébellion, prolongeant ainsi la guerre et accroissant les souffrances et la détresse de notre peuple.

Alors que nous nous préparons aux prochaines célébrations du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons nous rappeler que sa création découlait d'un éveil humain qui faisait suite à deux guerres mondiales destructrices qui ont ravagé le monde et l'environnement, et qui ont paralysé tout progrès de l'humanité. À un moment où le recours à la puissance militaire était le seul moyen d'accroître son influence politique et économique, la création de l'Organisation représentait un espoir pour l'humanité de surmonter une volonté de destruction encouragée par la possession d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, et de se diriger vers un horizon de paix et de développement.

Il est déplorable que l'éveil de la conscience humaine qui a atteint son point culminant avec la création de l'Organisation ait été suivi d'une guerre froide qui devait se poursuivre jusque dans les années 90. En conséquence, d'énormes ressources ont été gaspillées au lieu d'être investies dans les domaines de la paix et du développement. Il est également triste de constater que la mentalité de la guerre froide persiste dans ce qui est perçu comme un affrontement de civilisations. On a cru à tort qu'un ennemi disparu devait fatalement être remplacé par un nouveau, dans une tentative de préserver le cycle de la guerre et du conflit. Alors que le monde assiste à la naissance de nouveaux États et au déclin de l'apartheid et connaît quelque succès dans le domaine du désarmement nucléaire, certains s'en tiennent toujours à cette conception erronée, ce qui a donné naissance à diverses tensions régionales comme en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda. La discrimination raciale et la xénophobie ont augmenté dans un certain nombre de pays occidentaux; l'exode des réfugiés et les courants de personnes déplacées vont croissant.

Dans le domaine économique, et malgré la poussée mondiale vers une économie de marché, nous avons cons-

tatée une détérioration des infrastructures économiques et sociales, en particulier dans les pays en développement. Cette détérioration est un résultat direct des pratiques et critères injustes qui ont toujours cours dans les relations économiques internationales. La contribution des États riches et des institutions financières internationales à l'aide aux pays en développement a beaucoup diminué; des conditions non économiques discriminatoires sont souvent imposées dans les relations avec les pays en développement. De plus, la performance économique n'est plus le critère déterminant : ce sont les éléments politiques qui constituent la base de la coopération avec les institutions et les États prêteurs.

Les problèmes de l'endettement et du service de la dette continuent de représenter un énorme fardeau pour les États débiteurs et, en particulier, pour les pays les moins développés. Le problème de la dette reste sans solution parce que les créiteurs insistent pour imposer des conditions qui relèvent beaucoup plus des prises de position politiques des États débiteurs; ils ont donc recours à la sélectivité pour régler le problème de la dette. Nous demandons à l'Assemblée d'adopter les résolutions et recommandations de la Réunion des ministres du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue en août dernier à Jakarta, en Indonésie, sur le règlement du problème de la dette des pays les moins développés. La remise partielle des dettes est un point de départ approprié pour résoudre ce problème plutôt que le processus de rééchelonnement, qui a déjà contribué à multiplier le coût du service de la dette au-delà du principal.

La création de groupements économiques régionaux a pour objectif de contribuer à la création d'un courant libre d'échanges commerciaux, d'investissements et de technologies entre les frontières nationales et les groupes commerciaux intégrés. Le procédé de développement dans tous les pays, en particulier les pays en développement, doit être accéléré, et les politiques protectionnistes, adoptées par les principales puissances envers les pays en développement, pour des raisons politiques, doivent cesser.

Pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous espérons que l'Organisation aura obtenu des résultats concrets dans l'élimination des distorsions politiques, économiques, sociales et humanitaires qui influencent la scène internationale. Ces réalisations ne peuvent se concrétiser qu'en traduisant les principes et les objectifs de la Charte en termes réels qui reflètent les valeurs de justice, d'égalité et de pleine participation de tous les États Membres à l'instauration d'un avenir meilleur.

Pour parvenir à ces objectifs, il faut démocratiser l'Organisation des Nations Unies et tous ses organes.

Conformément à la Charte, l'Assemblée générale a un rôle à jouer, sur un pied d'égalité avec le Conseil de sécurité, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans la supervision de la performance des autres organes de l'Organisation.

Nous appuyons pleinement l'appel à un accroissement des membres du Conseil de sécurité pour garantir une représentation équitable de tous les groupes géographiques et politiques au Conseil, mais nous demandons également une révision de la représentation géographique en permettant à l'Afrique, à l'Asie et à l'Amérique latine de meilleures chances d'obtenir des sièges permanents au Conseil. Nous demandons également l'abolition complète du droit de veto, car il est contraire à tous les principes de la démocratie et préserve l'hégémonie de la minorité.

De plus, nous notons un manque de transparence dans le fonctionnement du Conseil de sécurité, ce qui fait que la plupart des États Membres sont incapables de suivre le déroulement de ses travaux. Tout en appréciant les efforts déployés pour améliorer la performance du Conseil, sa pratique tenace de tenir des consultations officieuses intensives a pour effet de marginaliser le rôle de la majorité des États Membres dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, des règles pour réglementer les procédures du Conseil doivent être élaborées pour donner une garantie juste et objective de la transparence nécessaire.

En ce qui concerne les résolutions du Conseil, il est déplorable que la pratique du double critère et de la sélectivité, telle que reflétée dans ces résolutions et leur mise en oeuvre, ait grandement affecté sa crédibilité, un problème, qui, nous l'espérons, pourra être réglé.

Le Conseil économique et social, en tant que gardien des droits économiques sociaux, devrait s'attacher davantage à maintenir l'équilibre approprié entre les droits politiques et économiques dans ses résolutions et décisions, qui en sont venues à pencher sensiblement vers les droits politiques, malgré la Déclaration de Vienne qui a considéré que le droit au développement est un droit fondamental de l'homme.

Le processus de paix a déjà été amorcé au Moyen-Orient. Pour que les objectifs souhaités puissent être atteints, la paix à laquelle aspire la région devrait être érigée sur les piliers de la justice et de l'égalité, l'accession du

peuple palestinien à tous ses droits et le retrait des territoires occupés en 1967. Le retrait des hauteurs du Golan et du sud du Liban devrait s'effectuer dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Le retrait de Jérusalem et de tous les autres territoires arabes occupés constitue l'ultime épreuve et déterminera si Israël a vraiment l'intention d'instaurer une paix juste et durable.

Le récent conflit dans l'État frère du Yémen s'est achevé par la victoire de la légitimité constitutionnelle, qui a préservé l'unité du Yémen; cet incident devrait nous amener à souligner la nécessité de s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures d'autres États qui pourraient vivre des circonstances semblables.

En ce qui concerne la Somalie, qui a été le théâtre de tant de tragédies et de luttes sanglantes, nous demandons à toutes les parties d'entendre la voix de la raison et de travailler de concert à la réconciliation nationale, afin que la Somalie puisse jouer à nouveau le rôle qui lui revient sur les plans régional et international.

Nous nous devons également de réfléchir aux souffrances endurées par le peuple iraquien en raison de l'embargo imposé contre lui, bien qu'il ait été reconnu que l'Iraq a coopéré pleinement à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous demandons la levée des sanctions imposées à l'Iraq dès que possible et nous demandons instamment aux membres du Conseil de sécurité de réexaminer la question.

Pour ce qui concerne la Jamahiriya arabe libyenne, nous sommes surpris par le maintien des sanctions malgré toutes les propositions d'ordre pratique avancées par la Jamahiriya, à travers la Ligue des États arabes, en vue de mettre fin de manière rationnelle à son différend avec certains pays occidentaux à propos de l'accident aérien au-dessus de Lockerbie. Le traitement dont est toujours l'objet la Libye ne se justifie ni sur le plan juridique ni sur le plan humanitaire.

La tragédie du peuple de Bosnie, à laquelle des facteurs religieux ont grandement contribué, continue à marquer d'un stigmate de honte le front de l'humanité.

Quant au Conseil de sécurité, il a pratiqué à l'évidence, dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, la politique du double critère. Non seulement il a récompensé les agresseurs en leur accordant des territoires qui ne leur appartenaient pas, mais il a privé les Bosniaques de leur droit de légitime défense consacré dans la Charte des Nations Unies,

en adoptant une résolution décrétant l'embargo sur les armes. La Bosnie-Herzégovine n'a jamais manifesté l'intention d'acquérir les terres des autres, mais voulait seulement se protéger et protéger son peuple contre l'agression.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais poser certaines questions qui, selon moi, sont liées à la préparation de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et à la Décennie internationale de la tolérance. Sommes-nous disposés à abandonner l'attitude unilatérale par rapport aux problèmes des relations internationales? Sommes-nous disposés à reconnaître aujourd'hui que le monde est constitué de différents peuples et différentes civilisations coexistant?

Selon nous, la promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales ne signifie pas l'on doive faire l'abstraction des causes profondes de la tension. De même, le développement global ne signifie pas que l'on doive se cantonner dans les pratiques économiques et technologiques injustes qui prévalent aujourd'hui. Et la démocratie, à notre avis, ne signifie pas imposer le seul modèle occidental de démocratie et ignorer les pratiques et civilisations d'autres peuples dans le domaine de la gouvernance et des systèmes de gouvernement. Qui plus est, l'universalité de la souveraineté ne signifie pas le mépris de la souveraineté nationale et géographique des États. De même, l'universalité des droits de l'homme, auxquels nous sommes très attachés et que nous respectons, ne signifie pas nécessairement l'annulation des croyances religieuses des peuples et de leurs valeurs morales. En bref, les principes et les valeurs adoptées par une société donnée peuvent ne pas forcément ou nécessairement convenir ou s'appliquer à d'autres sociétés. Si tel était le cas, nous priverions la civilisation du bénéfice de la diversité et de son patrimoine, de même que nous priverions les peuples de leur droit de choisir les modèles de politique et de conduite sociale qui correspondent le mieux à leurs aspirations. Autrement, nous ne ferions qu'imposer un nouveau cycle de conflits culturels et de tensions.

Tournons une nouvelle page dans les relations internationales fondées sur le rejet des conflits et de la confrontation, fondées sur les principes de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires d'autrui, sans extrémisme, sans parti pris et sans radicalisme.

Pour terminer, exprimons-nous davantage par nos actes que par nos paroles en généralisant l'esprit de tolérance avec lequel nous préparons les débuts de la décennie internationale; que cette pratique s'étende à tous les aspects de la politique, de l'esprit, de la culture, de l'économie et de la religion.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali-Akbar Velayati. Je lui donne la parole.

M. Velayati (République islamique d'Iran) (*parle en farsi, interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Amara Essy pour son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Permettez-moi d'exprimer la volonté de ma délégation de coopérer avec lui et les autres délégations durant la présente session. Je voudrais également exprimer ma satisfaction de voir présente ici la délégation du Gouvernement démocratique de l'Afrique du Sud.

À la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la présente session de l'Assemblée générale nous donne la possibilité d'envisager un monde meilleur fondé sur les principes de la Charte et les valeurs et aspirations communes de ses Membres. Le seul moyen de parvenir à cet objectif vital est de procéder à un examen des réalisations passées, à une sobre analyse de la situation actuelle, et de formuler une vision renouvelée de l'avenir des relations internationales en conformité avec la Charte.

Au cours des 50 dernières années, les Nations Unies ont été efficaces dans certains domaines, notamment dans celui de la décolonisation. Cependant, les rivalités entre les deux superpuissances n'ont pas permis à l'Organisation d'accomplir totalement sa mission. Dans le domaine du désarmement, les Nations Unies n'ont pas été en mesure de jouer un rôle marquant, et les négociations de fond ont été menées en dehors du système de l'ONU. De même, le rôle joué par l'Organisation dans le développement économique a été lourdement entravé par des rivalités semblables entre l'Est et l'Ouest, menant à des relations économiques dénuées de justesse et d'équité. En outre, la guerre froide a été un facteur qui a permis de façonner les structures de l'Organisation, qui, ainsi, n'a pas été en mesure d'être un véritable agent de changement.

Au cours des 50 dernières années de leur existence, les Nations Unies ont eu à relever de nombreux défis. Et pourtant jamais encore l'Organisation ne s'était trouvée face à un problème aussi sérieux et historique que celui auquel elle est aujourd'hui confrontée et qui concerne sa rénovation, alors que nous sommes à un tournant de l'histoire des relations internationales. Naturellement, pour relever le défi constitué par les nombreux et rapides changements actuels, l'Organisation doit se débarrasser des

contraintes qui lui ont été imposées par l'ère de la rivalité entre les superpuissances.

Mais, malheureusement, quelques-uns, après s'être autoproclamés victorieux à l'issue de la guerre froide, se sont sentis autorisés à dicter les nouveaux critères qui déterminent les relations internationales et guident les Nations Unies, et plus précisément le Conseil de sécurité, s'arrogeant le droit d'imposer au reste de l'humanité leurs propres vues et leur interprétation au reste du monde. La transformation du Conseil de sécurité en un instrument de justification ou d'application des politiques d'un certain nombre de membres permanents n'est pas du tout compatible avec l'esprit de la Charte et va à l'encontre de la lettre même de l'Article 24, aux termes duquel le Conseil agit au nom de l'ensemble des Membres de l'Organisation. Contrairement à une certaine théorie, le Conseil de sécurité n'est le domaine privé de personne et ne doit pas être utilisé pour relancer la diplomatie de la canonnière de certaines puissances. Un organe auquel incombe la lourde responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales ne doit pas être influencé ou manipulé par les puissances qui ont historiquement cherché à servir leurs propres intérêts aux dépens de la paix internationale.

L'incapacité du Conseil de sécurité d'adopter une méthode d'approche équilibrée pour traiter de nombreuses crises et sa pratique persistante d'une politique de deux poids deux mesures, en raison de la manipulation de certains membres permanents, l'ont empêché d'assumer sa responsabilité première découlant de la Charte. L'exemple le plus flagrant a été le silence du Conseil de sécurité qui a été incapable d'adopter des mesures fermes face aux actes répétés d'agression commis par Israël à l'encontre des peuples de la Palestine, du Liban et de la Syrie. Comment les membres du Conseil de sécurité favorables au régime qui occupe la Palestine peuvent-ils permettre à ce régime expansionniste de poursuivre son agression contre ses voisins malgré les résolutions répétées du Conseil exigeant qu'il soit mis fin à cette occupation? Quelles motivations sous-tendent le silence du Conseil de sécurité face aux actes terroristes officiels non déguisés d'Israël dans les territoires occupés et dans le Sud-Liban? Le massacre de musulmans à la mosquée Al-Khalil, le bombardement de zones résidentielles dans le Sud-Liban, l'enlèvement de citoyens libanais et d'autres incidents de ce genre, démontrent l'amère évidence qu'Israël en est arrivé à croire que, grâce à l'appui d'un certain nombre d'États puissants, il peut continuer à se comporter ainsi en toute impunité.

L'objectif réel et ultime d'Israël a toujours été de poursuivre son occupation. Aujourd'hui, sous couvert du

processus de paix, cette même politique se poursuit par la répression des musulmans et de tous ceux qui s'opposent à l'occupation illégale et agressive d'Israël. Le processus actuel manque donc, à notre avis, de réalisme, il n'adhère pas aux principes universels et, par conséquent, il ne peut conduire à une paix véritable. Le règlement juste et global de la question palestinienne repose sur la pleine reconnaissance de tous les droits du peuple palestinien, y compris le retour de tous les réfugiés palestiniens dans leur pays, avec la possibilité d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination, et la libération de tous les territoires occupés.

La manière peu scrupuleuse dont le Conseil de sécurité aborde diverses crises et agressions ressort également de la façon discutable dont il a traité l'agression contre la République de Bosnie-Herzégovine. Depuis plus de deux ans et demi, les musulmans sans défense de Bosnie ont résisté à l'agression étrangère, au «nettoyage ethnique», au massacre et à l'anéantissement progressif de leur nation. En dépit de l'adoption d'innombrables résolutions et déclarations, et, en fait, à cause d'un manque de volonté politique de s'attaquer aux causes profondes de la crise, le Conseil de sécurité non seulement n'a pas réussi à faire appliquer ses propres résolutions, mais il a en fait autorisé les agresseurs à continuer leurs atrocités et a empêché un État Membre de l'ONU d'exercer son droit naturel de légitime défense en résistant à l'appel lancé par la communauté internationale en faveur de la levée de l'injustifiable embargo sur les armes imposé à la République de Bosnie-Herzégovine.

Dès le début de la crise, le Gouvernement bosniaque a participé à toutes les négociations de bonne foi, bien que, dans l'ensemble, les plans de paix proposés par les médiateurs aient été injustes. Le Gouvernement bosniaque a amplement montré son désir sincère de paix. En revanche, les agresseurs et ceux qui les soutiennent ont, par une politique de procrastination, mené les négociations dans une impasse en se jouant de toutes les décisions du Conseil et de toutes les propositions de paix. Toutefois, malheureusement et en dépit d'engagements pris préalablement, le Conseil n'a adopté aucune mesure pour encourager le respect des obligations et punir l'intransigeance et le non-respect. Il a été profondément choquant et étonnant de voir, il y a quelques jours, le Conseil de sécurité se précipiter prématurément pour récompenser sans raison la Serbie, si ce n'est pour tenter une manoeuvre tactique, alors que des mois après l'acceptation du dernier plan de paix par le Gouvernement bosniaque et son rejet par les Serbes, aucune décision n'a encore été prise pour respecter les engagements pris par le Groupe de contact des cinq pays, y compris la levée de l'embargo injustifié sur les armes contre la Bosnie.

Lors de leur dernière réunion à Islamabad, les pays islamiques ont exprimé leur volonté de contribuer individuellement et collectivement à la légitime défense de la République de Bosnie-Herzégovine. À ce stade, une majorité décisive parmi les États Membres de l'ONU est d'avis que l'embargo sur les armes contre la Bosnie est illégal. Nombre de ces pays, de concert avec l'opinion publique, estiment qu'il est injustifiable dans les conditions actuelles que le Conseil reporte davantage sa décision définitive. Dans l'intérêt de sa propre crédibilité, le Conseil doit donc se prononcer sans autre délai et montrer qu'il respecte les vues d'une majorité incontestée qui existe au sein de la communauté internationale.

Ces exemples et les débats de l'an passé sur la restructuration de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont clairement montré que les procédures et la méthodologie du Conseil de sécurité doivent être réévaluées et modifiées afin de lui permettre d'examiner dans la transparence et de manière équitable et sérieuse les questions touchant la paix et la sécurité internationales. Beaucoup conviennent également que l'autorité de l'Assemblée générale en matière de paix et de sécurité, telle que la définit la Charte, et une plus grande responsabilité du Conseil envers l'Assemblée sont nécessaires, et que ces termes doivent se traduire en faits concrets. Le Conseil doit remplir scrupuleusement les obligations qui lui incombent envers les Membres de l'Organisation en général, au nom desquels il agit.

L'Organisation des Nations Unies ne pourra s'attaquer efficacement aux problèmes mondiaux que si tous ses Membres sont autorisés à participer sur un pied d'égalité aux prises de décisions. La plupart des événements internationaux contemporains ne peuvent être pleinement évalués dans la perspective qui prévalait il y a 50 ans. Si nous croyons sincèrement que le monde a changé, au point que les mots «États ennemis» doivent être éliminés de la Charte, pourquoi alors ne pas reconnaître qu'il n'est plus justifié de conserver les privilèges accordés aux vainqueurs de la guerre de cette époque?

Une autre question fondamentale qui doit être soigneusement examinée dans notre évaluation des 50 premières années des activités de l'ONU a trait au rôle joué par l'Organisation dans toutes les questions concernant le désarmement, y compris les efforts multilatéraux déployés pour parvenir à un désarmement complet, global et non discriminatoire dans le monde. Actuellement, l'un des principaux soucis de la communauté internationale est l'avenir réservé à la limitation des armements, et en particulier des armes de destruction massive, dont l'existence ne se justifie plus dans la période de l'après-guerre froide. La commu-

nauté internationale doit définir les dangers inhérents au stockage et à la prolifération horizontale et verticale de ces armes. Elle doit ensuite agir pour parvenir à des traités internationaux globaux, universels et non discriminatoires en vue d'assurer l'élimination et la destruction de ces armes le plus rapidement possible.

Peu après la suspension de la présente session, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réuniront pour examiner l'efficacité de ce traité au cours des 25 dernières années et pour décider de la durée et des conditions de sa prorogation. Si l'on veut parvenir à une décision rationnelle et pragmatique, il faut répondre à la question de savoir si la communauté internationale est prête à accepter, comme elle l'a fait ces 25 dernières années, que, d'une part, les puissances nucléaires disposent à jamais de ces armes destructrices et que, d'autre part, la majorité des signataires du Traité sur la non-prolifération restent privés des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'Iran a été l'un des premiers signataires de ce traité, et il y est resté scrupuleusement attaché. Mais en même temps, il est l'un des nombreux pays en développement privés des possibilités de progrès et de développement qu'offre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire comme le reconnaît le Traité. La prorogation inconditionnelle et indéfinie du Traité sur la non-prolifération ne pourra que permettre à une poignée de puissances nucléaires de posséder ces armes destructrices et antihumaines, tandis que le reste de la communauté internationale devra vivre dans la crainte, dans l'ombre menaçante de ces armes. Fonder un nouvel ordre international sur la promotion et l'institutionnalisation de normes discriminatoires et vagues, y compris l'octroi de statut permanent à de tels traités et la prolifération de régimes discriminatoires, sélectifs et non universels tels que le Groupe d'Australie ou le Club de Londres, n'est pas de bon augure pour la communauté internationale et le nouvel ordre mondial.

La République islamique d'Iran, qui a été victime d'armes de destruction massive, n'a cherché à aucun moment à mettre au point ou à détenir ces armes inhumaines. D'où la valeur qu'elle attache au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, quelles que soient ses nombreuses imperfections. Toutefois, il nous semble qu'un renouvellement limité du Traité ne peut servir l'objectif d'un désarmement nucléaire que si les aspects ci-après font l'objet d'une attention particulière : premièrement, les puissances nucléaires doivent renoncer à la doctrine de la dissuasion nucléaire et convenir d'une date fixe pour l'élimination totale des armes nucléaires; deuxièmement, le traité d'interdiction

totale des essais nucléaires doit être parachevé et ratifié sans conditions; troisièmement, la production, la mise au point et le commerce de matières fissiles aux fins d'armements nucléaires doivent être définitivement interdits; quatrièmement, la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires doit être garantie contre la menace de l'emploi de ces armes par d'autres États, ce que permettra un traité international efficace; et enfin, l'accès des gouvernements à la technologie nucléaire à des fins pacifiques devrait être garanti.

L'avenir du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires suppose également un examen approfondi de la situation fragile au Moyen-Orient et de la menace nucléaire que fait peser Israël. Le programme nucléaire d'Israël a accentué la course aux armements dans la région et contraint d'autres pays de la région à se tourner vers des armements classiques plus perfectionnés. Certains États de la région ont dit être prêts à adhérer à un certain nombre de traités de désarmement à la condition qu'Israël accepte les régimes internationaux établis visant la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Le refus d'Israël — refus qui malheureusement reçoit le soutien d'un certain nombre d'États développés dotés d'armes nucléaires — ne peut que faire obstacle aux perspectives ouvertes aux États du Moyen-Orient quant à l'avenir du Traité sur la non-prolifération après 1995.

Outre les menaces continues d'Israël, l'ingérence de gouvernements étrangers dans les affaires intérieures d'États de la région y a donné lieu à des interprétations et à des perceptions négatives qui ont fait obstacle à l'instauration d'un dialogue et à l'examen des propositions constructives visant l'établissement de la paix, de la stabilité et de la sécurité au Moyen-Orient et dans le golfe Persique.

La République islamique d'Iran, qui possède la plus longue côte le long du golfe Persique et de la mer d'Oman, est parfaitement consciente de son rôle et de ses responsabilités dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région et n'a ménagé aucun effort à cet égard. Aujourd'hui, l'Iran consacre l'essentiel de son budget national au développement économique et social et à la reconstruction. Un grand nombre de nos industries militaires ont été transformées en industries non militaires. Malgré l'instabilité que connaît notre région et notre douloureuse expérience en tant que victime de l'agression, l'Iran ne consacre en moyenne que 1,6 % de son produit national brut à la défense nationale, alors que certains pays voisins continuent d'acquérir d'énormes stocks d'armes.

Nous sommes fermement convaincus de la nécessité impérieuse de mettre au point des arrangements de sécurité

régionale garantissant la participation de tous les pays du golfe Persique. Ces arrangements permettraient de réduire la course aux armements et d'assurer le libre mouvement des produits pétroliers ainsi que le développement économique et la prospérité de la région. Les points communs sur les plans religieux, culturel, historique et commercial des pays de la région font qu'il nous incombe de développer et d'accroître la confiance et la coopération par le biais d'initiatives bilatérales et multilatérales. Nous proposons ici la création d'un forum auquel participeraient des pays du golfe Persique et qui serait chargé d'étudier et d'élaborer des mesures de confiance répondant aux exigences de la région. Le maintien de la sécurité dans le golfe Persique relève de la responsabilité des pays situés en bordure de cette voie stratégique. Certains gouvernements étrangers, qui ont souvent été à l'origine de l'instabilité et de l'insécurité dans la région, devraient appuyer les initiatives régionales collectives de coopération et s'abstenir de semer la discorde et la tension et de poursuivre les politiques de division auxquelles ils ont eu recours dans l'histoire pour ménager leurs intérêts et justifier leur présence.

Les efforts consentis par la République islamique d'Iran pour apaiser les tensions en Afghanistan, au Tadjikistan, au Cachemire et au Haut-Karabakh, et son affirmation constante du principe du respect des frontières internationalement reconnues, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, sont conformes à notre politique générale de maintien et de renforcement de la stabilité, de la sécurité et du développement économique de la région.

Notre politique à l'égard de l'Afghanistan a consisté pour l'essentiel à prévenir une guerre fratricide et à tenter de persuader les factions en guerre de négocier et d'aboutir à un accord. Pour ce faire, nous avons développé une coopération globale constructive avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique. Dans l'intervalle, nous avons continué de fournir une aide humanitaire à l'Afghanistan, et avons aujourd'hui quelque 1,5 million de réfugiés afghans sur notre sol.

Afin de résoudre la crise au Tadjikistan, tout en coopérant avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et en organisant la deuxième série de pourparlers intertadjiks à Téhéran, nous avons poursuivi nos contacts de haut niveau avec les parties au conflit et avec d'autres parties concernées. La semaine dernière, à la suite d'intenses efforts de médiation de la part de l'Iran, des négociations sérieuses ont pu avoir lieu à Téhéran avec les deux parties, représentées au niveau le plus élevé. Il en a résulté la signature par les deux parties, à Téhéran, en présence des

représentants du Secrétaire général et de la Fédération de Russie, d'un accord mettant fin aux hostilités et prévoyant la libération des prisonniers de guerre.

Dans tous ces efforts de maintien de la paix, nous nous sommes félicités de la consultation et de la coopération avec tous les États concernés et des organisations internationales dans le but de limiter ces crises et de prévenir ou de réduire leurs conséquences désastreuses sur le plan humanitaire.

En Asie centrale et dans le Caucase, le développement et le renforcement de relations dans tous les domaines, notamment en matière de coopération économique et culturelle avec les pays voisins, sont activement poursuivis pour faciliter et assurer un développement durable dans la région, créer une atmosphère de compréhension mutuelle et consolider la stabilité. En tant que membre fondateur de l'Organisation de la coopération économique (OCE), la République islamique d'Iran s'est activement employée à encourager le libre commerce et les entreprises communes entre les États membres de cette organisation. L'Iran espère que le statut d'observateur de l'OCE auprès de l'Organisation des Nations Unies renforcera la collaboration entre l'OCE et les divers organes et institutions des Nations Unies.

La République islamique d'Iran s'est également efforcée de mettre sur pied un conseil de coopération de la mer Caspienne, chargé d'assurer et de superviser la protection de l'environnement et l'utilisation appropriée de ses ressources par les États du littoral. Ces efforts régionaux ont jeté les bases d'une coopération multilatérale entre l'Iran, des États d'Asie centrale et des pays industrialisés.

Un autre problème majeur rencontré par l'Organisation des Nations Unies au cours de ces dernières décennies a été l'utilisation sélective — voire la manipulation et l'exploitation — des préoccupations et de l'inquiétude de l'homme pour satisfaire des ordres du jour politiques contestables. Une minorité de pays dans cette enceinte, dont le bilan en matière de droits de l'homme est discutable, se sont arrogés des concepts tels que ceux des droits de l'homme et de la démocratie et s'en sont systématiquement servis comme instruments de pression politique, sans aucune raison concrète ni justification. Cette approche fait dépendre les droits de l'homme d'intérêts politiques et ne vise qu'à renforcer les ambitions politiques et à faire prévaloir les valeurs d'un groupe spécifique sur les valeurs historiques, politiques, économiques, sociales, religieuses et culturelles d'autres pays.

Lors de la Conférence des droits de l'homme de Vienne et de la récente Conférence internationale sur la

population et le développement du Caire, les tentatives infructueuses d'une minorité fermée aux valeurs morales divines d'imposer ses idées à la majorité religieuse ont souligné la nécessité impérieuse de valoriser et de respecter avec clarté et précision l'enseignement divin ainsi que les valeurs et croyances religieuses. Ces deux conférences ont montré qu'un certain nombre d'États, en particulier des pays islamiques, chérissent suffisamment leurs valeurs religieuses pour donner la priorité à la défense des valeurs divines et des enseignements islamiques, qui garantissent la santé morale et matérielle de nos sociétés, plutôt qu'aux considérations politiques; ils ont résisté, en un front uni, à toute tentative visant à discréditer, saper ou profaner ces valeurs.

Pour les musulmans, les observations faites par le chef de la délégation norvégienne à la Conférence du Caire étaient particulièrement intolérables, insultantes et tout simplement erronées. Nous renouvelons notre appel aux autorités norvégiennes afin qu'elles prennent les mesures correctives nécessaires pour s'abstenir de répéter de telles déclarations qui font preuve d'intolérance religieuse, et afin qu'elles commencent à reconnaître et à respecter les droits de la majorité de l'humanité qui croit dans les enseignements divins.

Parallèlement, le phénomène dangereux que constitue le manque de respect et de tolérance pour les valeurs et les croyances d'autrui est, malheureusement, en train de gagner du terrain dans les pays occidentaux et se manifeste à l'encontre des communautés musulmanes. Cette situation est à l'origine de la violation de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux, et les prive, par la force, de leur droit élémentaire de conserver et de pratiquer les valeurs et les enseignements de l'islam. Nous pensons dès lors qu'il convient d'intensifier les efforts pour encourager et promouvoir la compréhension et le respect des diverses valeurs des différents peuples et nations, grâce, entre autres, à un dialogue constructif et à la mise en oeuvre d'un système renforcé de consultations.

La démarche adoptée par la communauté internationale vis-à-vis de la menace du terrorisme international sous toutes ses formes constitue un problème similaire. Des considérations d'ordre politique et la réticence à prévenir les activités terroristes menées par des groupes dont les positions correspondent aux politiques de certaines puissances hégémoniques ont indiscutablement entravé les efforts internationaux visant à éliminer le terrorisme international, et sont donc injustifiables. Comment les partisans du terrorisme officiel non déguisé d'Israël peuvent-ils se targuer d'être les champions de la lutte antiterroriste, tout en ayant l'audace d'accuser arbitrairement les autres d'appuyer le

terrorisme? Pourquoi ces pays empêchent-ils que toute mesure concrète soit prise contre les atrocités terroristes commises par les sionistes dans la mosquée Ibrahimî à Al-Khalil? Comment peuvent-ils rester totalement indifférents — et donc acquiescer — à la récente explosion de terrorisme qui a tué et blessé de nombreux pèlerins innocents dans le sanctuaire le plus sacré de notre pays? À notre avis, le seul moyen de lutter contre le terrorisme est une campagne globale, uniforme et totale. Nous avons besoin de travailler ensemble, à l'échelle internationale, pour faire disparaître ce phénomène antihumain de tous les coins du monde, indépendamment de la race, de la religion, de l'idéologie ou des affiliations politiques des victimes ou des coupables.

Un autre problème important qui se pose pour l'Organisation des Nations Unies est le besoin de réalisme politique et d'un examen sérieux des conditions socio-économiques actuelles et futures et de leur corrélation directe avec la stabilité sociale et la paix. Les complications sociales croissantes sont directement liées aux conditions économiques chroniques et aux relations économiques internationales de plus en plus inéquitables qui se perpétuent aux dépens des pays en développement. Si cette corrélation n'est pas reconnue avec réalisme et traitée de manière responsable dans les décisions prises au sein d'instances internationales, et si des mesures de recours efficaces ne sont pas mises en oeuvre avec l'appui et la coopération internationales indispensables, les crises économiques et sociales internationales continueront de s'exacerber et de représenter une menace grave et alarmante pour chacun de nous. Il est donc impératif d'utiliser toutes les possibilités offertes pour donner forme aux accords en les concrétisant par des programmes pragmatiques afin de mener à bien l'amélioration indispensable de la situation sociale dans le monde au seuil du XXI^e siècle.

Pour autant, il ne faut pas oublier que ce qui empêche aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'économie et de développement n'est pas l'absence de législations ou de plans d'action. En fait, le principal obstacle à la mise en oeuvre des décisions importantes qui ont été prises est l'absence flagrante de volonté politique et de ressources financières et techniques. Par conséquent, l'«Agenda pour le développement» devrait envisager des mécanismes explicites et pratiques en vue d'une mise en oeuvre efficace et rapide de ces accords internationaux.

L'expérience des cinq dernières décennies a montré qu'en raison de la primauté des considérations d'ordre politique sur les valeurs humanitaires et les principes de la

Charte des Nations Unies, il n'a pas été possible d'utiliser à bon escient ce formidable instrument qu'est l'Organisation, avec le potentiel unique et diversifié qu'elle offre, pour intensifier la coopération internationale, renforcer la compréhension et la confiance, prévenir et résoudre les crises et les troubles, faciliter le développement économique, vaincre les maux sociaux et internationaux tels que le terrorisme et les drogues, renforcer le respect de la dignité exaltée, de la valeur et des droits des êtres humains, et assurer le bien-être commun.

Pour son deuxième cinquantenaire, l'Organisation des Nations Unies devrait entamer des préparatifs et une planification, en tenant dûment compte de ces insuffisances, pour renforcer l'efficacité de l'Organisation en réalisant les tâches convenues qui présentent de l'intérêt et de l'importance pour l'ensemble de la communauté internationale. Les anciennes méthodes qui ont perdu leur crédibilité doivent être abandonnées. Il faut développer de nouveaux moyens compatibles avec les buts et principes de la Charte, tout en s'adaptant à l'environnement international changeant. La délégation de la République islamique d'Iran réaffirme qu'elle est toute disposée à coopérer sans réserve avec M. Amara Essy et avec les autres délégations pour réaliser cet objectif.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Angola, S. E. M. Venancio de Moura.

M. de Moura (Angola) (*parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit permis avant toute chose de féliciter M. Amara Essy, au nom du Gouvernement de la République d'Angola, en mon nom propre, ainsi qu'au nom de ma délégation, à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa quarante-neuvième session. Nous sommes pleinement convaincus que son expérience de diplomate et son attachement aux nobles idéaux de notre organisation assureront le succès des travaux de l'Assemblée lors de cette session. Je tiens à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à son prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, pour le dévouement et le talent qu'il a démontrés dans la conduite des activités de l'Assemblée, à sa quarante-huitième session.

Je tiens également à exprimer la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement angolais au Secrétaire général

pour sa compétence, son énergie et sa ténacité, ainsi que pour tous ses efforts dans la quête de solutions aux problèmes innombrables et sérieux qui affectent les peuples de notre planète.

Après la fin de la guerre froide, l'histoire dont nous sommes témoins aujourd'hui est une démonstration flagrante de la façon dont les aspirations de nombreux peuples à un monde meilleur ont été trahies. Nous avons tous espéré et savouré à l'avance une vie dans un monde meilleur fait de paix et de prospérité. Au lieu de quoi nous assistons à la prolifération des conflits internes, aux conséquences si tragiques, et nous ne voyons aucun signe tangible de solutions satisfaisantes et durables dans l'immédiat, malgré les efforts déployés par cette organisation.

Avec la fin de la guerre froide et de la confrontation idéologique, l'Afrique a connu au cours des cinq dernières années une très forte expansion de la démocratie, qui a ravivé l'espoir de parvenir à la prospérité et au bien-être des peuples africains, toujours victimes des retards économiques imputables au colonialisme.

Il reste que l'Afrique demeure le continent le plus touché par les guerres et l'instabilité politique. Les conflits au Rwanda, en Somalie, au Libéria, au Burundi et dans mon propre pays illustrent cet état de choses.

Des problèmes similaires existent dans de nombreuses autres régions du monde, ce qui souligne la nécessité de renforcer rapidement les efforts de la communauté internationale et, en particulier, la participation des Nations Unies, en vue de trouver une formule négociée, juste et acceptable pour protéger les intérêts légitimes des peuples.

Les Nations Unies doivent définir des directives universelles pour empêcher l'application de critères différents dans le règlement des divers conflits. En d'autres termes, en vue de maintenir la crédibilité de notre organisation, tous les conflits et crises doivent être traités de façon égale et juste. Cela souligne le besoin urgent de restructurer les procédures de l'Organisation des Nations Unies en vue de rendre les mécanismes existants pour la prévention et la gestion des conflits compatibles avec les réalités d'aujourd'hui.

S'agissant des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle actif afin d'empêcher qu'ils ne continuent d'être menacés. La récente création par l'Assemblée générale du poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme a été une étape importante dans ce sens.

La République d'Angola réaffirme que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont universels et que leur promotion et leur défense doivent être assurées sur la base de l'égalité, l'impartialité, l'objectivité et la non-discrimination. La question des droits de l'homme ne peut pas et ne doit pas être utilisée comme une arme politique ou un prétexte pour l'ingérence dans les affaires intérieures des États.

L'Angola suit avec intérêt et satisfaction l'évolution favorable qui a lieu dans certaines régions du monde, où des solutions sont en cours d'examen pour trouver un règlement à des conflits paraissant sans issue. Au Moyen-Orient par exemple, la volonté du peuple palestinien et le courage politique de l'actuel Gouvernement israélien ont contribué à réduire la tension, favorisant ainsi la signature à Washington de l'accord historique pour l'autonomie de Gaza et Jéricho, territoires jusque-là illégalement occupés.

Nous demandons à la communauté internationale de déployer tous les efforts pour assurer le strict respect de l'accord et sa réussite et ce, en apportant toute l'aide possible au peuple palestinien dans la reconstruction et le développement socio-économique du tout nouvel État palestinien.

Il convient de saluer une nouvelle fois le courage et la détermination dont ont fait preuve le Président Yasser Arafat et Shimon Peres.

Nous encourageons le Gouvernement israélien à poursuivre les contacts déjà engagés avec les pays de la région en vue d'aboutir à la paix et à l'harmonie dans cette partie du monde.

En Afrique australe, nous rendons hommage au courage et à la détermination du peuple sud-africain, qui lui ont permis de mettre fin au régime de l'apartheid inhumain et anachronique. Aujourd'hui, nous nous réjouissons de voir le peuple sud-africain enfin libre. Nous saluons de nouveau la nouvelle Afrique du Sud, que dirige le Président Mandela, cette Afrique du Sud différente, issue d'élections démocratiques dont les résultats furent acceptés par l'ensemble des forces politiques du pays.

Nous félicitons chaleureusement les nouveaux dirigeants sud-africains et leur souhaitons la bienvenue au sein de notre organisation. Nous rendons également hommage aux peuples d'Afrique australe qui ont consenti tant de sacrifices avant de faire tomber le sinistre régime d'apartheid.

L'Angola, qui fut la principale victime de nombreuses attaques et qui a subi de lourdes pertes en vies humaines ainsi que la destruction d'infrastructures sociales et économiques pour avoir aidé ses frères d'Afrique du Sud, est habilitée à demander ici si les résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité adoptées sur les compensations à accorder à mon pays seront mises en oeuvre prochainement.

Au Mozambique, nous saluons et encourageons l'engagement que le Gouvernement a pris d'organiser des élections démocratiques, et nous exhortons la RENAMO et d'autres forces politiques à répondre avec la même résolution au succès du processus menant à une paix durable dans ce pays. Il reste que la communauté internationale en général et les Nations Unies en particulier ont un important rôle à jouer pour faire en sorte que les principaux objectifs de paix, de démocratie et de prospérité soient atteints.

Au Libéria, nous sommes encouragés par l'évolution favorable et par le dialogue qui se déroule entre les parties concernées. L'Angola encourage la poursuite de ce dialogue et demande instamment aux parties de s'engager réellement dans la recherche d'une paix durable.

S'agissant du Sahara occidental, l'Angola exhorte les parties concernées à mettre strictement en application le plan de paix des Nations Unies et à adhérer scrupuleusement aux mécanismes établis à cet effet, et que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) appuie sans réserve, et encourage les parties à entamer un dialogue direct pour réaliser des progrès.

Au Rwanda, malgré une accalmie dans les troubles politiques et militaires, la situation socio-humanitaire demeure précaire. L'Angola exprime sa solidarité avec le peuple frère du Rwanda. Nous considérons que la communauté internationale devrait continuer de jouer un rôle important dans le règlement de la crise au Rwanda et dans le maintien de la paix et de la tranquillité de son peuple.

En Somalie, malgré l'engagement pris par la communauté internationale, rien ne laisse envisager la fin du conflit armé à court terme en raison de l'absence de consensus entre les parties concernées. L'Angola estime que notre organisation devrait continuer d'assumer ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales, qui sont menacées dans cette partie de l'Afrique, et nous appelons au bon sens des parties pour qu'elles coopèrent avec les Nations Unies afin de rétablir la paix dans ce pays.

En Bosnie-Herzégovine, en dépit des efforts considérables entrepris par la communauté internationale pour rétablir

la paix, de profondes divergences demeurent, qui contribuent à la poursuite du conflit. C'est pourquoi nous exhortons les parties et la communauté internationale à renouveler leurs efforts en vue de trouver une solution durable qui soit acceptable par les parties concernées. Enfin, nous saluons le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie pour les efforts qu'il déploie à cet effet.

En ce qui concerne la péninsule de Corée, l'Angola encourage les efforts visant la réunification et se félicite des signes positifs enregistrés dans le dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique.

L'Angola suit avec inquiétude la situation au Timor oriental. La communauté internationale est témoin des graves violations des droits de l'homme auxquelles le malheureux peuple du Timor oriental continue d'être soumis. L'Angola estime qu'il y a tout d'abord là un problème fondamental à résoudre. Je veux parler de la décolonisation et du respect des droits de la population de ce territoire, à commencer par son droit à l'autodétermination. En conséquence, nous demandons instamment au Gouvernement indonésien de reconnaître le droit légitime du peuple du Timor oriental à l'autodétermination et à l'indépendance et de coopérer avec le Portugal — Puissance administrante — et les Nations Unies pour faire droit aux aspirations du peuple maubère.

La situation qui règne à Cuba depuis le renforcement de l'embargo économique doit être l'une des principales préoccupations de la session de l'Assemblée générale, les premières victimes en étant les habitants de l'île.

Le fait que l'Assemblée générale a adopté les résolutions 47/19 et 48/16 montre à l'évidence que le blocus économique, commercial et financier décrété contre Cuba va à l'encontre des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi l'Angola condamne cette mesure unilatérale, du fait notamment de son application extraterritoriale.

Tout en joignant notre voix à celle de ceux qui réclament la levée de l'embargo contre Cuba, nous restons convaincus que les différends ne peuvent être réglés que par le dialogue — et jamais par l'adoption de mesures draconiennes et inhumaines comme celles que je viens d'évoquer. Nous encourageons donc les deux pays à poursuivre le dialogue afin de surmonter leurs divergences dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

La stratégie internationale du développement pour les années 1991-2000, qui a été adoptée en décembre 1991, a suscité l'espoir de la communauté internationale, qui a perçu dans la mise en oeuvre effective de cette nouvelle stratégie le moyen de trouver une solution aux problèmes socio-économiques de notre planète. Trois années s'étant écoulées depuis, nos espoirs initiaux font place à un certain scepticisme.

La République d'Angola juge vital le rôle joué par les institutions économiques telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. En luttant contre les barrières tarifaires, ces institutions offrent d'énormes possibilités aux pays en développement de participer au développement du marché mondial. Le lourd et douloureux fardeau de la dette extérieure, qui remonte à 1982, nous porte à croire que les efforts de tous sont nécessaires si nous voulons trouver des solutions à moyen et à long terme.

De même, une attention particulière doit être accordée aux questions du développement durable. Cela implique nécessairement la mise en oeuvre des objectifs du Sommet de Rio et le respect des engagements contractés ensuite par les pays industrialisés.

Les données qui figurent dans les rapports présentés à la Conférence du Caire sur la population et le développement montrent que la situation sociale dans le monde a pris des proportions alarmantes. Le fait que la population mondiale a atteint 5,5 milliards d'habitants, dont la plupart vivent dans une pauvreté absolue, nous convainc de la nécessité urgente d'adopter, lors du prochain sommet sur le développement social, un plan d'action concerté recommandant des mesures pour parer à la détérioration croissante des conditions sociales dans le monde. Nous nous redisons convaincus de la légitimité des objectifs énoncés dans le document intitulé «Position africaine commune sur le développement social et humain de l'Afrique».

Après avoir évoqué les principaux problèmes qui nous touchent tous de près ou de loin, je voudrais dire quelques mots à propos de la situation dans mon pays.

Les représentants se souviendront certainement qu'après avoir rejeté les résultats des élections démocratiques en 1992, dont le déroulement avait été supervisé par la communauté internationale qui les avait jugées libres et honnêtes, l'UNITA a recouru à la guerre, dans le but de s'emparer du pouvoir par la force des armes, contrairement à l'esprit des Accords de Bicesse, dont l'Organisation des

Nations Unies est signataire et qui ont servi de base au processus électoral.

La situation créée par la reprise de la guerre a rapidement dégénéré en une véritable catastrophe, mettant en danger l'intégrité territoriale du pays et contraignant le Gouvernement légitime à prendre des mesures défensives pour empêcher que ne se concrétisent les visées de l'UNITA.

En dépit de tous les efforts du Gouvernement angolais et de la communauté internationale, et du fait de cette guerre imposée au peuple angolais par l'aile militariste de l'UNITA de M. Savimbi, l'Angola est confronté à un avenir bien sombre, qui ressemble dangereusement à celui des pays dont je viens de parler.

La situation actuelle dans mon pays est caractérisée par l'extrême pauvreté de ses habitants qui, ayant fui les zones de combats pour sauver leur vie, sont devenus des réfugiés dans leur propre pays.

L'Angola compte actuellement 3 750 000 personnes déplacées, plus de 500 000 estropiés, des milliers d'orphelins et de vieillards abandonnés. En outre, c'est pratiquement toute son infrastructure qui a été détruite. Dans certains secteurs contrôlés par le Gouvernement, la libre circulation des personnes et des biens n'est pas toujours possible à cause des mines et des actes de terrorisme et de banditisme de l'aile militaire de l'UNITA.

La situation difficile que je viens de décrire doit continuer de retenir l'attention de la communauté internationale si l'on veut aider le peuple et le Gouvernement légitime à rétablir la paix dans l'ensemble du pays.

Comme chacun dans cette salle le sait, le 15 novembre dernier, après l'échec des tentatives que nous avons faites pour rétablir le dialogue, en Namibie, à Addis-Abeba et à Abidjan, le Gouvernement angolais a entrepris les négociations de Lusaka, avec la médiation des Nations Unies et la supervision du Portugal, de la Russie et des États-Unis d'Amérique, dont les efforts ont permis le consensus sur la position des négociateurs.

Il convient que nous remercions une nouvelle fois sincèrement le gouvernement de S. E. le Président Chiluba, non seulement de la patience et de la générosité dont il fait preuve en accueillant le peuple angolais dans son pays, mais aussi des démarches positives, quoique discrètes et officieuses, qu'il entreprend. Nous tenons aussi à redire notre gratitude au Portugal, à la Russie et aux États-Unis d'Amérique — la troïka des observateurs — pour l'important rôle

qu'ils ont joué, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Allioune Beye, pour le dévouement avec lequel il a mené les négociations à Lusaka. La connaissance qu'a M. Beye de la situation en Angola augure bien de l'aboutissement rapide des pourparlers. Le peuple angolais et la communauté internationale se sont félicités de voir que l'UNITA avait enfin accepté l'ensemble des mesures proposées par les médiateurs, car c'est un pas important sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale.

Il n'en est pas moins vrai que l'UNITA n'a accepté l'ensemble de propositions des médiateurs qu'en raison des pressions exercées par la communauté internationale, et plus particulièrement par le Conseil de sécurité par le biais de ses nombreuses résolutions — les résolutions 864 (1993) et 932 (1994), notamment — qui prônent l'imposition de sanctions contre l'UNITA si ses dirigeants ne faisaient pas preuve de bonne foi dans la conclusion d'un accord, et en raison aussi du fait qu'il y a eu sur le front militaire un net renversement de la situation. Aujourd'hui, le Gouvernement contrôle plus de 75 % du territoire et 90 % de la population.

Nous sommes convaincus que si les pressions sont maintenues l'UNITA, qui ne connaît que le langage de la force des armes, pourrait engager un dialogue honnête et constructif. Dans ce contexte, nous exhortons une fois de plus la communauté internationale à maintenir les pressions diverses qu'elle exerce sur l'aile militariste de l'UNITA en vue de parvenir à Lusaka à un accord de nature à mettre définitivement un terme à la guerre et ramener la paix et l'harmonie au sein du peuple angolais.

Nous ne cherchons pas la victoire militaire. Nous voulons un accord susceptible d'amener une paix durable et d'ouvrir la voie à la réconciliation nationale. Si nous insistons sur les pressions, c'est pour rendre irréversibles les progrès relatifs enregistrés à Lusaka, qui ne constituent qu'un pas sur le chemin long et difficile vers la paix et son renforcement, la promotion de l'unité du pays et la réconciliation nationale, ainsi que la défense de la légalité et de la démocratie.

Voilà pourquoi la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, doit être prête à agir immédiatement, dès la conclusion d'un accord à Lusaka, pour parer au moindre prétexte invoqué pour ne pas le respecter.

Suffisamment de temps doit s'écouler entre, d'une part la signature de l'accord à Lusaka et le rétablissement du cessez-le-feu, et, d'autre part, le début de la mise en oeuvre

de l'Accord de Lusaka, afin d'éviter les violations. Dans ce contexte, il faut prévoir l'envoi de la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola

(UNAVEM III) immédiatement après la signature de l'Accord.

Qu'il me soit permis de réaffirmer devant l'Assemblée le ferme engagement qu'a pris le Gouvernement de la République d'Angola de ne ménager aucun effort pour arriver à une solution négociée à la crise en Angola et de répéter qu'il n'est pas dans nos intentions de détruire l'UNITA militairement. Il convient de dénoncer les informations qui ont circulé récemment, accusant le Gouvernement d'avoir lancé une offensive militaire contre l'UNITA, la vérité étant tout autre. Le Gouvernement s'emploie à arrêter l'offensive militaire de l'UNITA pour empêcher des événements comme ceux qui se sont produits avant la signature des Accords de Bicesse et obtenir l'avantage militaire tandis que l'Accord de Lusaka était en cours de signature. Nous ne devons pas permettre à l'UNITA de faire obstacle à la pleine application de l'Accord. Nous souhaitons que l'UNITA devienne un parti politique, qu'elle soit prête à vivre en démocratie et à respecter la Constitution en vigueur, qui est le résultat d'un difficile consensus national — dont l'UNITA fait elle-même partie — et qu'elle a amendée avant qu'elle ne soit approuvée par le Parlement.

Enfin, nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son aide humanitaire aux populations dans le besoin. Les maigres ressources dont dispose le Gouvernement sont insuffisantes pour faire face à la dramatique situation socio-humanitaire où se trouvent les populations libérées des prisons de l'UNITA.

Les Membres ont pu voir grâce à la télévision la situation qui régnait à Kuito et ailleurs. Le Gouvernement angolais s'est toujours employé à faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne à tous les nécessiteux, où qu'ils se trouvent, et il demande que des pressions soient exercées sur l'UNITA pour qu'elle n'entrave ni la distribution de l'aide humanitaire à la population, ni le travail des organisations non gouvernementales et des institutions du système des Nations Unies qui, au prix de lourds sacrifices, s'emploient à apporter une aide humanitaire à l'Angola.

Une nouvelle fois, je forme des vœux pour que les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès.

La séance est levée à 20 h 35.